BUDGET
1985-1986

Renseignements supplementaires

Credits

Quebec

85-3518/

E R R A T U M

Renseignements supplémentaires - Crédits 1985-1986

Page 10, 6ième paragraphe:

REMPLACER: " des règlements découlant de l'application de la loi sur la protection de la jeunesse."

PAR: " des règlements découlant de la loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine de la santé et des services sociaux."

Gouvernement
du Québec

BUDGET
1985-1986

Renseignements supplémentaires

Crédits

Le 19 mars 1985

Préparé par le
Conseil du trésor

Publié par le

Gouvernement du Québec
Ministère
des finances

ISSN 0706-0327
ISBN 2-551-09024-5

Dépôt légal, 1er trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

Table des matières

I. UNE GESTION AXÉE SUR LA RIGUEUR 5

II. SYNTHÈSE DES CRÉDITS 1985-1986 13

Dépenses du gouvernement du Québec en pourcentage du produit intérieur brut 14

Répartition des dépenses par catégorie 15

Crédits de fonctionnement des ministères 16

Crédits afférents aux traitements 16

Contribution du gouvernement à ses régimes de retraite 17

Évolution des effectifs autorisés 17

III. CRÉDITS PAR MINISTÈRE 19

Introduction 21

Dépenses budgétaires par ministère 22

Répartition budgétaire par ministère 23

Dépenses budgétaires par programme 24

Répartition budgétaire par programme 25

Évolution des effectifs 26

Renseignements supplémentaires par ministère

Affaires culturelles 27
Affaires municipales 28
Affaires sociales 29
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 30
Assemblée nationale 33
Commerce extérieur 34
Communautés culturelles et Immigration 34
Communications 35
Conseil exécutif 36
Conseil du trésor 37
Éducation 38
Énergie et Ressources 40
Enseignement supérieur, Science et Technologie 43
Environnement 44
Finances 45
Habitation et Protection du consommateur 47
Industrie et Commerce 48
Justice 49
Loisir, Chasse et Pêche 51
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu 52
Organisme relevant du ministre délégué au Développement et à la Voirie des régions 55
Organisme relevant du ministre délégué aux Relations avec les citoyens 56
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine 56
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration 57
Personnes désignées par l'Assemblée nationale 58

Régie de l'assurance-maladie du Québec 58
Régie des installations olympiques 60
Relations internationales 60
Revenu 61
Tourisme 61
Transports 62
Travail 64

IV. DÉPENSES PROBABLES 1984-1985 67

I. UNE GESTION AXÉE SUR LA RIGUEUR

Le budget principal de dépenses 1984-1985 de 25 640 millions $ présumait d'une inflation de 5,0 % et d'une croissance du produit intérieur brut québécois de 9,8 %. Or, l'inflation fut plutôt de 4,4 % et la progression du produit intérieur brut de 8,4 %.

Par ailleurs, en cours d'exercice des crédits additionnels de 498 millions $ ont été ajoutés aux crédits initiaux. De ce montant, 135 millions $ l'ont été dans le cadre d'initiatives prioritaires du gouvernement dont, entre autres, la consolidation financière de certains centres hospitaliers (26 millions $), l'amélioration des services médicaux en région (9 millions $), le développement des parcs et réserves (10 millions $) et l'aide au réseau routier municipal (15 millions $).

Malgré cet ajout de crédits, pour une seconde année, la dépense probable sera inférieure au budget initial.

En effet, la gestion rigoureuse des dépenses conjuguée avec l'évolution favorable de l'inflation ont permis de réaliser des économies de 280 millions $ dont 135 millions $ ont été réaffectés aux nouvelles initiatives mentionnées précédemment, entraînant une réduction nette des dépenses de 145 millions $.

LES DÉPENSES PROBABLES 1984-1985
(en millions de dollars)

	1983-1984	1984-1985	Variation
Dépenses budgétaires prévues	24 523	25 495	4,0 %
Correction pour les dépenses 1984-1985 payées par anticipation en 1983-1984	(431)	422	
Dépenses probables ajustées	**24 092**	**25 917**	**7,6 %**

Les dépenses pour l'exercice 1984-1985 seront donc de 25 495 millions $. Après correction pour les dépenses 1984-1985 payées par anticipation en 1983-1984, la croissance du coût des services publics sera de 7,6 % comparativement à 7,7 % qu'était l'objectif du budget initial. Cette progression des dépenses demeure de 0,8 % en deçà de celle du produit intérieur brut.

Une croissance réduite des dépenses en 1985-1986

Le budget de dépenses 1985-1986 a été préparé avec l'objectif de diminuer le taux de croissance des dépenses par la rationalisation des programmes gouvernementaux et par l'amélioration constante de la productivité.

Le budget principal de dépenses 1985-1986 propose des crédits totaux de 27 400 millions $, ce qui représente une augmentation de 7,5 % par rapport à la dépense prévue pour l'exercice 1984-1985. Cependant, ce taux est artificiellement élevé et ne reflète pas l'évolution réelle du coût des services publics. En effet, les dépenses 1984-1985 doivent être corrigées pour tenir compte d'un montant de 422 millions $ de dépenses qui ont été payées par anticipation en 1983-1984. L'augmentation des crédits en 1985-1986, corrigée pour tenir compte de ce transfert, est plutôt de 5,7 %, soit légèrement inférieure à celle de 6,1 % prévue pour le produit intérieur brut québécois. En conséquence, pour la deuxième année consécutive, la part qu'occupent les dépenses du Gouvernement du Québec dans l'économie diminuera.

LES DÉPENSES PROBABLES 1985-1986
(en millions de dollars)

	1984-1985 Dépenses probables	1985-1986 Budget principal	Variation
Dépenses budgétaires	25 495	27 400	7,5 %
Correction pour l'anticipation de dépenses 1984-1985 en 1983-1984	422	—	
Dépenses ajustées	25 917	27 400	5,7 %
Crédits périmés nets	—	(150)	
Dépenses probables	**25 917**	**27 250**	**5,1 %**

Par ailleurs, compte tenu que la gestion vigilante des dépenses en cours d'exercice financier a permis d'économiser des montants de 203 millions $ et 145 millions $ respectivement en 1983-1984 et en 1984-1985, le gouvernement s'est donné pour objectif de maintenir cette pratique en 1985-1986 de façon à obtenir des crédits périmés nets de 150 millions $.

Cette mesure aura pour effet de réduire d'autant la dépense 1985-1986 en deçà des crédits initiaux et de la porter à 27 250 millions $. Ce niveau de dépense représente une croissance de 5,1 % par rapport à l'exercice précédent, soit 1 % de moins que la progression prévue du produit intérieur brut québécois et 2,5 % de moins que la croissance de 7,6 % observée en 1984-1985.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES 1985-1986
(en millions de dollars)

	1984-1985	1985-1986	Variation
Programmes en place	25 495	27 618	
Anticipation de dépenses 1984-1985 en 1983-1984	422		
	25 917	27 618	6,6 %
moins			
— rationalisation des activités budgétaires	—	(370)	
Coût des programmes en place	25 917	27 248	5,1 %
plus			
— Nouvelles initiatives	—	152	
Dépenses totales	25 917	27 400	5,7 %
Crédits périmés nets	—	(150)	
Dépenses probables	**25 917**	**27 250**	**5,1 %**

Comme par les années passées, la préparation des budgets ministériels a donné lieu à une rationalisation des activités budgétaires. Celle-ci fut de deux ordres. D'une part, 110 millions $ ont été économisés par la non-indexation d'un certain nombre de programmes gouvernementaux. Cette réduction relative du coût des services publics devrait engendrer une productivité accrue. D'autre part, tous les ministères se sont livrés à un

resserrement de leurs activités de façon à dégager des économies de 260 millions $. Au total, la rationalisation budgétaire aura permis de réduire de 370 millions $ le coût des programmes en place en 1985-1986 et d'en ramener la croissance à 5,1 %.

Parmi les mesures de resserrement des activités gouvernementales, il en est une qui amènera une meilleure transparence des coûts des services publics. Désormais, les coûts des services de santé consécutifs aux accidents routiers devront être assumés par les assurés de la Régie de l'assurance-automobile du Québec. Jusqu'à maintenant, ces frais étaient en grande partie pris en charge par les programmes administrés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec ou encore par les établissements du réseau des Affaires sociales. Cette mesure aura pour effet de faire payer par les usagers du système routier plutôt que par l'ensemble des contribuables des coûts de quelque 40 millions $ découlant des accidents routiers.

Le solde des mesures de rationalisation de 1985-1986 est réparti dans les divers programmes gouvernementaux et ne devrait pas en affecter de façon significative les bénéficiaires.

Malgré les efforts déployés en matière de contrôle budgétaire, certains programmes de dépenses manifestent toujours une croissance rapide. Les principaux sont le service de la dette, les contributions aux régimes de retraite et les programmes de santé administrés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec. En effet, sans ces trois programmes les dépenses n'augmenteraient que de 3,7 % en 1985-1986.

Le service de la dette, par sa nature, est une dépense qui ne peut être réduite par la volonté administrative; elle échappe donc à l'exercice annuel de rationalisation.

L'avance rapide des contributions aux régimes supplémentaires de rentes des employés du secteur public découle de la décision du gouvernement, prise en 1978-1979, de présenter ses engagements à l'égard de ces régimes selon une comptabilité qui accroît de façon évidente le déficit et de reconnaître la valeur de ses engagements passés qui n'avaient jamais été comptabilisés auparavant. Sans cette reconnaissance comptable bien nécessaire, le coût des régimes de retraite progresserait à un rythme plus modeste, à peu près équivalent à celui des rémunérations.

Enfin, les programmes de santé administrés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec sont de deux types. Les premiers permettent de rémunérer les professionnels de la santé pour la prestation de services qu'ils rendent quotidiennement, les autres servent à défrayer des coûts divers tels que les orthèses, prothèses et les médicaments. La croissance de ces programmes est liée à des phénomènes comme la consommation accrue de services assurés, l'accroissement du nombre de praticiens et l'évolution du profil de leur pratique. Autant de réalités qui ne sauraient être changées sans en examiner avec attention et prudence l'impact sur les services aux citoyens.

Le plan de relance

L'année 1984-1985 a été caractérisée par la mise en oeuvre du Plan d'action gouvernemental pour intensifier la relance de l'économie. Ce plan de relance connaîtra son plein effet au cours de l'année 1985-1986 alors que les dépenses prévues passeront de 246 millions $ à 354 millions $ et que plusieurs investissements majeurs du secteur privé seront en pleine phase de réalisation.

PROGRAMMES DU PLAN DE RELANCE
(en millions de dollars)

Secteurs	1984-1985 Dépenses prévues	1985-1986 Crédits
— Support à l'entreprise	135	157
— Formation de la main-d'oeuvre	81	111
— Recherche et innovation	30	86
	246	**354**

De plus, cette année encore, les immobilisations des ministères et organismes des secteurs public et parapublic seront accélérées afin de soutenir la reprise économique.

LES IMMOBILISATIONS EN 1985-1986
(en millions de dollars)

	Budget de base	Plan de relance	Total
Affaires sociales	124	61	185
Éducation	329	5	334
Transport en commun	100	29	129
Assainissement des eaux	250	200	450
Habitation à loyer modique	80	—	80
Affaires culturelles	—	18	18
Nouveaux projets	45	—	45
Total	**928**	**313**	**1 241**

Les nouvelles priorités

Au delà de ces actions initiées l'an dernier, les efforts importants de rationalisation imposés à l'ensemble de l'appareil gouvernemental, permettront de consacrer 152 millions $ en 1985-1986 à de nouvelles initiatives.

Place aux jeunes

C'est par une intervention majeure que le gouvernement concrétise dans son budget sa préoccupation face à la place des jeunes dans la société québécoise et particulièrement sur le marché du travail.

PROGRAMMES D'AIDE AUX JEUNES
(en millions de dollars)

	1985-1986
Programmes de Base	
• Jeunes volontaires	13,0
• Programme expérimental de création d'emplois communautaires	25,0
• Stages en milieu de travail • Travaux communautaires • Rattrapage scolaire	70,5
• Services externes de main-d'oeuvre	10,6
• Soutien à l'emploi scientifique dans les entreprises	10,2
• UNI-PME	3,9
• Bourses d'affaires	3,3
• Autres	10,1
	146,6
Ajouts 1984-1985	
• Bon d'Emploi Plus	5,0
• Groupes de soutien aux initiatives jeunesse et Jeunes Promoteurs	6,8
• Retour aux études post-secondaires	5,0
• Outils de gestion	5,0
	21,8
Nouvelles initiatives 1985-1986	
• Année internationale de la jeunesse	8,4
• Création de l'agence Québec-Wallonnie-Bruxelles pour la jeunesse	0,2
• Insertion sociale et professionnelle des jeunes	1,8
• Programme expérimental d'aménagement du temps de travail	3,0
	13,4
Total	**181,8**

Plus de 145 millions $ seront consacrés au maintien des programmes existants. De ce montant, environ 75 millions $ seront consacrés à des projets visant à maintenir ou à accroître l'employabilité des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale.

Trois nouveaux programmes annoncés récemment, soit Bon d'emploi Plus, Jeunes Promoteurs et Groupes de soutien aux initiatives Jeunesse, seront mis de l'avant en 1985-1986 afin de soutenir les jeunes dans leurs démarches de recherche et de création d'emplois.

Des crédits additionnels de 13,4 millions $ seront accordés en 1985-1986 afin de compléter l'action gouvernementale. Dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, un budget de 8,4 millions $ est prévu afin d'appuyer les différentes activités et initiatives des jeunes. Enfin, un nouveau programme expérimental d'aménagement du temps de travail dans le secteur privé sera mis sur pied en collaboration avec les entreprises et les syndicats.

Au total, c'est donc plus de 180 millions $ que le gouvernement consacrera afin d'appuyer directement les jeunes dans leurs démarches sur le marché du travail. Si l'on considérait en plus les sommes allouées au maintien d'un système d'éducation de

qualité, il apparaîtrait vite évident que l'effort du gouvernement et de la société toute entière face aux problèmes des jeunes est des plus appréciable.

Le développement économique et régional

Comme complément aux mesures du Plan de relance, de nouveaux crédits ont été accordés afin d'assurer le soutien et le dynamisme de l'économie québécoise.

Pour la politique québécoise de rationalisation du secteur des pêches, 18,1 millions $ en crédits additionnels sont prévus. Par ailleurs, un plan d'action visant à stimuler l'activité touristique a été élaboré au coût de 3,6 millions $. Le programme de reboisement annoncé dans le cadre du plan de relance se voit accorder des crédits additionnels de 2,5 millions $. Enfin, 3,0 millions $ seront consacrés au soutien des efforts des entreprises pour l'amélioration des fonctions de gestion et de marketing et 2,5 millions $ au développement des marchés extérieurs.

L'aménagement du Parc national de l'Archipel et la mise en valeur du milieu aquatique se verront accorder respectivement des crédits totalisant 13,1 millions $ et 7,3 millions $. Par ailleurs, 2,0 millions $ seront alloués à la consolidation du programme de gestion des déchets dangereux.

Enfin, près de 15,0 millions $ seront consacrés à divers projets de développement régional, à l'aide à la construction de réseaux d'aqueducs et d'égoûts et aux travaux de voirie municipale.

Le développement social

Une aide de 9,0 millions $ sera accordée au développement des services de garde à l'enfance tandis qu'une somme de 4,5 millions $ sera prévue pour la mise en application des règlements découlant de la Loi sur la protection de la jeunesse. L'Office des personnes handicapées recevra 4,5 millions $ en vue d'accroître l'aide matérielle offerte aux handicapés.

Dans le réseau des Affaires sociales, 7,0 millions $ seront consacrés à la consolidation du réseau des C.L.S.C. et plus de 6,3 millions $ serviront à atténuer les problèmes de fonctionnement des salles d'urgence dans les hôpitaux.

Enfin, le Secrétariat à la condition féminine disposera d'un budget de 1,0 million $ pour les diverses activités entourant la Décennie des femmes.

Le développement éducatif et culturel

Le financement du réseau universitaire sera augmenté de 16,1 millions $ afin de compenser les coûts reliés à l'augmentation des clientèles. Le plan de développement de la micro-informatique sera poursuivi cette année et des crédits additionnels de 5,0 millions $ y seront alloués.

La mise en application de la politique d'éducation des adultes sera accentuée en 1985-1986. Un programme de soutien à la formation en entreprise sera mis sur pied au coût de 3,0 millions $ par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Un budget additionnel de 1,0 million $ est prévu pour les initiatives des autres ministères.

Enfin, le développement des activités artistiques et culturelles sera également privilégié. Plus de 10 millions $ seront alloués au titre de la restauration du patrimoine et de l'aide aux bibliothèques et aux arts. Un soutien spécial sera de plus accordé pour favoriser la participation des travailleurs aux comités de francisation des entreprises.

Les lignes de force de l'année 1985-1986

La perspective d'une croissance économique modeste à moyen terme invite à la modération et à la prudence en matière de gestion budgétaire. Le répit qu'accorde la conjoncture doit être vu comme une occasion pour le gouvernement du Québec de se redonner progressivement une marge de manoeuvre financière réelle. Concrètement, en matière de dépenses, cela nécessite une croissance modérée, inférieure à la progression de notre économie, qui sera réalisée par la recherche constante d'une productivité accrue, par l'évaluation régulière des services publics en place et par leur adaptation à l'évolution de la société.

Dans ce contexte de modération et de rigueur, l'année qui s'amorce comporte des défis de taille. La négociation d'une nouvelle convention collective avec les syndiqués du secteur public, il n'est nul besoin de le rappeler, a été par le passé une occasion de perturbations sérieuses du climat social du Québec et même, à l'occasion, du budget de son gouvernement.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a poursuivi une démarche, difficile certes mais nécessaire, qui vise à mettre en place un cadre de négociation qui permettrait à notre société d'éviter cet écueil. Les mois qui viennent nous permettront de voir les progrès réalisés par les différents intervenants dans le sens du réalisme et de la modération.

Dans le même ordre d'idées, la négociation d'une nouvelle entente avec les professionnels de la santé sera importante car au-delà de la recherche d'une rémunération et de conditions de pratiques équitables, le gouvernement devra tenir compte de la forte croissance des coûts des services de santé au Québec. La part de la richesse collective consacrée à la santé ne peut augmenter sans cesse sans avoir des conséquences importantes sur les autres priorités de notre société. Il faudra donc trouver un niveau d'équilibre qui permettra de réconcilier la nécessité de services de santé suffisants et de qualité avec la capacité de payer de la collectivité.

Ce visage d'austérité de la gestion publique n'est pas l'apanage du Québec. Un survol de la situation budgétaire fédérale, de celles des provinces canadiennes et de pays de l'O.C.D.E. montre bien que tous ces gouvernements ont vécu la dernière récession mondiale de manière similaire et que les défis qu'ils affrontent aujourd'hui sont de même nature.

Le gouvernement est donc placé devant des contraintes stimulantes: contrôler avec rigueur son développement, réévaluer certains choix passés, juguler les coûts et les dépenses du secteur public et parapublic, parier sur le dynamisme de l'entreprise privée et engager dans l'action cette jeunesse qui a déjà attendu trop longtemps de « prendre du service » dans la société québécoise.

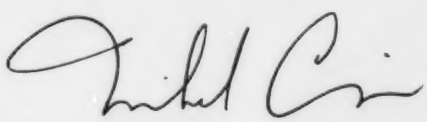

Michel Clair
Le ministre délégué à l'Administration
et Président du Conseil du trésor

II. SYNTHÈSE DES CRÉDITS 1985-1986

Dépenses du gouvernement du Québec en pourcentage du produit intérieur brut
Répartition des dépenses par catégorie
Crédits de fonctionnement des ministères
Crédits afférents aux traitements
Contribution du gouvernement à ses régimes de retraite
Évolution des effectifs autorisés

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

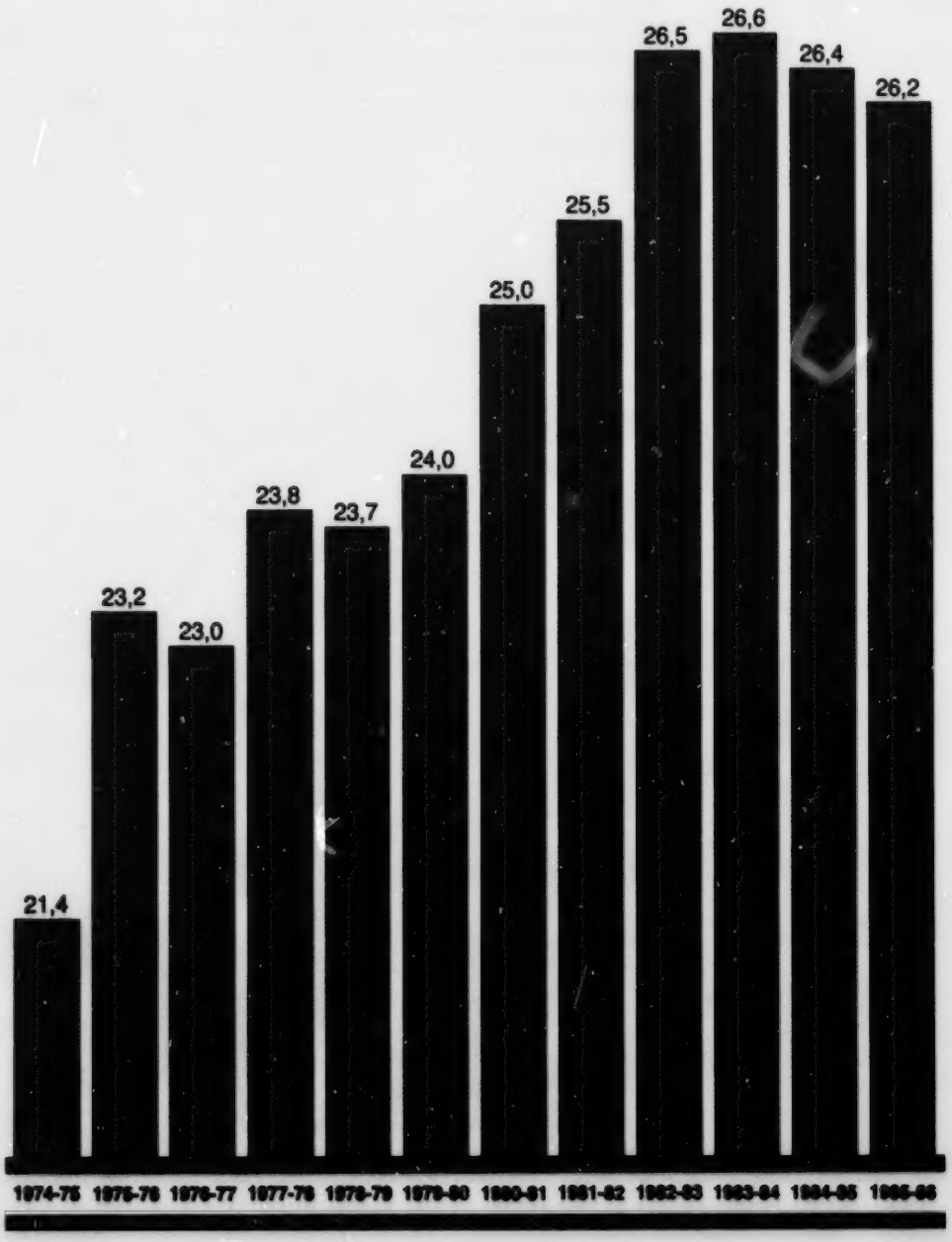

DÉPENSES PAR CATÉGORIE
(en millions de dollars)

	1985-1986		1984-1985		1983-1984		1982-1983
	Crédits	Variation %	Dépenses probables	Variation %	Dépenses	Variation %	Dépenses
Dépenses de transfert	20 609	8,5	18 995	1,5	18 715	11,7	16 755
Dépenses en capital	572	(0,5)	575*	6,7	539	0,6	536
Service de la dette	2 514	4,5	2 405	18,6	2 027	5,0	1 931
Autres dépenses	3 705	5,3	3 520	8,5	3 243	6,8	3 037
	27 400	**7,5**	**25 495**	**4,0**	**24 524**	**10,2**	**22 259**

* Y compris 44,8 millions $ découlant de modifications à la comptabilisation des dépenses de construction routière.

DÉPENSES PAR CATÉGORIE
(en millions de dollars)

	1985-1986		1984-1985		1983-1984		1982-1983	
	Crédits	% du total	Dépenses probables	% du total	Dépenses	% du total	Dépenses	% du total
Dépenses de transfert	20 609	75,2	18 995	74,5	18 715	76,3	16 755	75,3
Dépenses en capital	572	2,1	575*	2,3	539	2,2	536	2,4
Service de la dette	2 514	9,2	2 405	9,4	2 027	8,3	1 931	8,7
Autres dépenses	3 705	13,5	3 520	13,8	3 243	13,2	3 037	13,6
	27 400	**100,0**	**25 495**	**100,0**	**24 524**	**100,0**	**22 259**	**100,0**

* Y compris 44,8 millions $ découlant de modifications à la comptabilisation des dépenses de construction routière.

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DES MINISTÈRES
(en millions de dollars)

	1985-1986	1984-1985	Variation %
Traitements	2 216	2 125	4,3
Autres rémunérations	221	218	1,4
Communications	202	205	(1,5)
Services	271	265	2,3
Entretien	92	88	4,5
Loyers	383	348	10,1
Fournitures	213	221	(3,6)
Équipement	9	9	—
Autres dépenses	98	124	(21,0)
	3 705	**3 603***	**2,8**

* Les données comparatives ont été corrigées pour tenir compte d'une part, du paiement du coût de la location des espaces par les ministères et organismes à la Société immobilière du Québec et d'autre part, des modifications à la comptabilisation des dépenses de construction routière.

CRÉDITS AFFÉRENTS AUX TRAITEMENTS
(en millions de dollars)

	1985-1986	1984-1985	Variation %
Rémunération, temps supplémentaire et allocations	1 677	1 626	3,1
Contributions à titre d'employeur			
• Régimes de retraite	396	359	10,3
• Autres	143	140	2,1
	539	499	8,0
	2 216	**2 125***	**4,3**

* Les données comparatives ont été corrigées pour tenir compte d'une part, du paiement du coût de la location des espaces par les ministères et organismes à la Société immobilière du Québec et d'autre part, des modifications à la comptabilisation des dépenses de construction routière.

CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT À SES RÉGIMES DE RETRAITE

(en millions de dollars)

	1985-1986		1984-1985		1983-1984		1982-1983
	Crédits	Variation %	Dépenses probables	Variation %	Dépenses	Variation %	Dépenses
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)							
Réseau des Affaires sociales	370	9,8	337	13,5	297	0,3	296
Réseau de l'Éducation	296	10,9	267	16,6	229	(0,4)	230
Secteur de la Fonction publique	112	10,9	101	12,2	90	2,3	88
	778	**10,4**	**705**	**14,4**	**616**	**0,3**	**614**
Autres régimes							
Enseignants	524	12,7	465	15,4	403	11,6	361
Fonctionnaires	202	11,0	182	15,9	157	11,3	141
Juges	9	12,5	8	14,3	7	16,7	6
Membres de l'Assemblée nationale	4	—	4	33,3	3	—	3
Membres de la Sûreté du Québec	69	15,0	60	27,7	47	11,9	42
	808	**12,4**	**719**	**16,5**	**617**	**11,6**	**553**
	1 586	**11,4**	**1 424**	**15,5**	**1 233**	**5,7**	**1 167**

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AUTORISÉS

	Effectifs occasionnels	Effectifs permanents	Total des effectifs
1985-1986	10 923	54 602	65 525
Variation en %	(3,2)	(0,4)	(0,9)
1984-1985	11 287*	54 848*	66 135
Variation en %	3,8	(0,3)	0,4
1983-1984	10 871*	55 008*	65 879
Variation en %	(2,6)	(1,2)	(1,5)
1982-1983	11 165*	55 698*	66 863

* Excluant le personnel du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

III. CRÉDITS PAR MINISTÈRE

— Introduction

— Dépenses budgétaires par ministère

— Répartition budgétaire par ministère

— Dépenses budgétaires par programme

— Répartition budgétaire par programme

— Évolution des effectifs par ministère

— Renseignements supplémentaires par ministère

Affaires culturelles
Affaires municipales
Affaires sociales
Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Assemblée nationale
Commerce extérieur
Communautés culturelles et Immigration
Communications
Conseil exécutif
Conseil du trésor
Éducation
Énergie et ressources
Enseignement supérieur, Science et Technologie
Environnement
Finances
Habitation et Protection du consommateur
Industrie et Commerce
Justice
Loisir, Chasse et Pêche
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu
Organisme relevant du ministre délégué au Développement et à la Voirie des régions
Organisme relevant du ministre délégué aux Relations avec les citoyens
Organismes relevant de la ministre délégué à la Condition féminine
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration
Personnes désignées par l'Assemblée nationale
Régie de l'assurance-maladie du Québec
Régie des installations olympiques
Relations internationales
Revenu
Tourisme
Transports
Travail

INTRODUCTION

Les modifications à la structure gouvernementale

Le fait saillant des changements apportés à la structure gouvernementale pour les crédits 1985-1986 est sans aucun doute la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. En plus de l'ancien ministère de la Science et de la Technologie, on y retrouve l'enseignement collégial public et universitaire. En conséquence, le ministère de l'Éducation est maintenant constitué principalement de l'enseignement primaire et secondaire public, de l'enseignement privé, de la Commission de la fonction publique et de l'Office des ressources humaines.

La création de la Société immobilière du Québec a amené l'arrêt des activités du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement; les crédits qui y étaient auparavant inscrits sont provisoirement inclus dans le budget du ministère des Affaires municipales. Ces crédits seront répartis entre les ministères en cours d'exercice.

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a été scindé en deux nouveaux ministères, soit le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère du Tourisme.

En outre, divers organismes qui étaient auparavant rattachés au ministère du Conseil exécutif et qui relevaient de ministres délégués, sont maintenant présentés séparément. Ce sont l'Organisme relevant du ministre délégué au Développement et à la Voirie des régions, l'Organisme relevant du ministre délégué aux Relations avec les citoyens et les Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine.

Les activités de l'ancien ministère des Affaires intergouvernementales, sauf celles afférentes aux affaires canadiennes, apparaissent maintenant au ministère des Relations internationales.

Enfin, on distingue aussi en 1985-1986 la Régie des installations olympiques qui était rattachée au budget du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et les Personnes désignées par l'Assemblée nationale qui comprennent les programmes relatifs au Protecteur du citoyen, au Vérificateur général et à l'administration du système électoral, lesquels étaient antérieurement inclus au budget l'Assemblée nationale.

Les tableaux sommaires par ministère et par programme

Les taux de variation présentés sont exprimés par rapport aux crédits modifiés 1984-1985. Par contre, pour la période 1982-1983 à 1984-1985 les taux moyens de croissance annuelle sont exprimés par rapport aux dépenses réelles ou probables.

Les renseignements supplémentaires par ministère

Les taux de variation des dépenses par ministère et par programme sont exprimés par rapport aux dépenses probables 1984-1985.

DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR MINISTÈRE
(en milliers de dollars)

	1985-1986	1984-1985	1984-1985	1983-1984	1982-1983	Variation en % 1985-1986 / 1984-1985	Variation en % 1984-1985 / 1982-1983
	Crédits	Crédits modifiés	Dépenses probables	Dépenses	Dépenses	Crédits	Moyenne annuelle
Affaires culturelles	163 384	153 779	158 091	135 169	122 588	6,2	13,6
Affaires municipales	685 416	422 025	504 446	451 946	421 909	62,4	9,3
Affaires sociales	5 941 311	5 736 667	5 727 870	5 438 346	5 194 227	3,6	5,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	524 605	508 554	460 689	415 617	429 661	3,2	3,5
Assemblée nationale	56 877	50 555	46 208	39 656	35 256	12,5	14,5
Commerce extérieur	24 368	19 272	17 723	13 498	10 504	26,4	29,9
Communautés culturelles et Immigration	46 010	48 221	45 117	42 557	42 561	(4,6)	3,0
Communications	206 955	208 593	208 780	194 400	175 304	(0,8)	9,1
Conseil exécutif	46 945	40 281	43 858	29 220	25 248	16,5	31,8
Conseil du trésor	16 831	15 049	12 634	12 274	13 795	11,8	(4,3)
Éducation	4 765 275	4 317 626	4 259 890	4 690 099	4 301 847	10,4	(0,5)
Énergie et Ressources	353 064	362 923	353 455	281 302	248 073	(2,7)	19,4
Enseignement supérieur, Science et Technologie	2 309 891	2 187 558	2 139 407	2 066 920	1 943 705	5,6	4,9
Environnement	166 221	152 056	136 699	123 500	111 379	9,3	10,8
Finances	2 901 045	2 668 335	2 536 362	2 368 251	1 988 806	8,7	12,9
Habitation et Protection du consommateur	393 251	355 073	345 316	297 860	263 868	10,8	14,4
Industrie et Commerce	305 002	363 768	305 989	258 396	126 223	(16,2)	55,7
Justice	716 185	705 667	702 529	646 115	618 933	1,5	6,5
Loisir, Chasse et Pêche	207 561	213 743	214 100	216 265	199 581	(2,9)	3,6
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	2 869 865	2 779 301	2 643 201	2 430 425	2 017 754	3,3	14,5
Organisme relevant du ministre délégué au Développement et à la Voirie des régions	32 387	43 012	50 329	44 267	28 631	(24,7)	34,0
Organisme relevant du ministre délégué aux Relations avec les citoyens	36 909	34 792	34 322	25 812	22 585	6,1	23,3
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	75 331	61 736	60 782	50 302	42 717	22,0	19,3
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration	871 016	794 267	777 404	665 022	614 215	9,7	12,5
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	34 218	40 344	38 357	18 908	17 748	(15,2)	47,0
Régie de l'assurance-maladie du Québec	1 576 590	1 482 456	1 482 456	1 356 593	1 162 620	6,3	12,9
Régie des installations olympiques	5 030	6 902	6 902	5 378	6 700	(27,1)	1,5
Relations internationales	54 050	52 594	49 966	45 125	42 439	2,8	8,5
Revenu	243 995	244 901	238 558	240 347	213 895	(0,4)	5,6
Tourisme	89 140	66 953	64 412	40 002	31 162	3,3	43,8
Transports	1 674 174	1 663 152	1 631 644	1 578 363	1 482 164	0,7	4,9
Travail	27 098	44 267	42 364	40 119	37 245	(38,8)	6,7
Travaux publics et Approvisionnement	—	268 617	155 160	261 460	266 553	(100,0)	(23,7)
	27 409 000	26 113 061	25 486 000	24 523 514	22 259 298	4,9	7,0

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE PAR MINISTÈRE
(en milliers de dollars)

	1985-1986		1984-1985		1984-1985		1983-1984		1982-1983	
	Crédits	% du total	Crédits modifiés	% du total	Dépenses probables	% du total	Dépenses	% du total	Dépenses	% du total
Affaires sociales	5 941 311	21,7	5 736 667	22,0	5 727 870	22,5	5 438 346	22,2	5 194 227	23,3
Éducation	4 765 275	17,4	4 317 626	16,5	4 259 890	16,7	4 690 099	19,1	4 301 847	19,3
Finances	2 901 045	10,6	2 668 335	10,2	2 536 362	9,9	2 368 251	9,7	1 988 806	8,9
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	2 869 865	10,5	2 779 301	10,6	2 643 201	10,4	2 430 425	9,9	2 017 754	9,1
Enseignement supérieur, Science et Technologie	2 309 891	8,4	2 187 558	8,4	2 139 407	8,4	2 066 920	8,4	1 943 705	8,7
Transports	1 674 174	6,1	1 663 152	6,4	1 631 644	6,4	1 578 363	6,4	1 482 164	6,7
Régie de l'assurance-maladie du Québec	1 576 590	5,8	1 482 456	5,7	1 482 456	5,8	1 356 593	5,5	1 162 620	5,2
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration	871 016	3,2	794 267	3,0	777 404	3,0	665 022	2,7	614 215	2,8
Justice	716 185	2,6	705 667	2,7	702 529	2,8	646 115	2,6	618 933	2,8
Affaires municipales	685 416	2,5	422 025	1,6	504 446	2,0	451 946	1,8	421 909	1,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	524 605	1,9	508 554	1,9	460 689	1,8	415 617	1,7	429 661	1,9
Habitation et Protection du consommateur	393 251	1,4	355 073	1,4	345 316	1,4	297 860	1,2	263 868	1,2
Énergie et Ressources	353 064	1,3	362 923	1,4	353 455	1,4	281 302	1,1	248 073	1,1
Autres ministères et organismes	1 818 312	6,6	2 129 457	8,2	1 930 331	7,6	1 836 655	7,5	1 571 514	7,1
	27 400 000	**100,0**	**25 113 061**	**100,0**	**25 495 000**	**100,0**	**24 523 514**	**100,0**	**22 259 296**	**100,0**

DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME
(en milliers de dollars)

						Variation en %	
						1985-1986	1984-1985
	1985-1986 Crédits	1984-1985 Crédits modifiés	1984-1985 Dépenses probables	1983-1984 Dépenses	1982-1983 Dépenses	1984-1985 Crédits	1982-1983 Moyenne annuelle
Enseignement primaire et secondaire public	4 200 041	3 778 505	3 727 036	4 189 620	3 832 109	11,2	(1,4)
Services des centres hospitaliers de courte durée et psychiatriques	3 562 956	3 495 507	3 491 032	3 344 573	3 178 472	1,9	4,8
Gestion de la trésorerie et de la dette publique	2 524 578	2 447 650	2 437 444	2 317 952	1 939 296	3,1	12,1
Prestations d'aide sociale	2 091 918	2 047 814	2 020 716	1 836 510	1 518 710	2,2	15,3
Régime d'assurance-maladie	1 576 590	1 482 456	1 482 456	1 356 593	1 162 620	6,3	12,9
Enseignement universitaire	1 107 548	1 028 633	1 019 633	996 207	959 104	7,7	3,1
Services des centres d'accueil d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée	969 079	907 332	904 473	845 186	811 863	6,8	5,5
Enseignement collégial	826 120	831 165	801 214	820 278	776 268	(0,6)	1,6
Services des centres de réadaptation	586 211	568 574	567 845	532 519	517 490	3,1	4,8
Régime de retraite des enseignants	524 403	477 858	464 800	392 310	359 975	9,7	13,6
Conservation du réseau routier	429 441	437 359	434 399	428 996	414 565	(1,8)	2,4
Systèmes de transports terrestres	407 662	378 068	369 226	356 470	350 079	7,8	2,7
Construction du réseau routier	392 730	407 597	398 412	384 831	365 237	(3,6)	4,4
Services des centres locaux de services communautaires	384 866	362 437	362 611	340 453	324 236	6,2	5,8
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	339 483	309 775	306 770	266 710	248 391	9,6	11,1
Société d'habitation du Québec	338 922	302 369	295 366	248 617	214 926	12,1	17,2
Fonds de suppléance	316 073	163 865	46 047	—	—	92,9	—
Sûreté du Québec	308 754	306 887	312 944	281 672	265 777	0,6	8,5
Transport scolaire	301 362	296 383	296 283	269 452	253 229	1,7	8,2
Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec	284 221	—	—	—	—	—	—
Enseignement privé	280 398	259 767	259 867	243 453	227 637	7,9	6,8
Aide financière aux étudiants	266 730	226 575	234 575	194 087	159 231	17,7	21,4
Autres programmes	5 379 914	5 596 485	5 261 851	4 877 025	4 380 081	(3,9)	9,6
	27 400 000	**26 113 061**	**25 495 000**	**24 523 514**	**22 259 296**	**4,9**	**7,0**

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE PAR PROGRAMME
(en milliers de dollars)

	1985-1986		1984-1985		1984-1985		1983-1984		1982-1983	
	Crédits	% du total	Crédits modifiés	% du total	Dépenses probables	% du total	Dépenses	% du total	Dépenses	% du total
Enseignement primaire et secondaire public	4 200 041	15,3	3 778 505	14,5	3 727 036	14,6	4 189 620	17,1	3 832 109	17,2
Services des centres hospitaliers de courte durée et psychiatriques	3 562 956	13,0	3 495 507	13,4	3 491 032	13,7	3 344 573	13,6	3 178 472	14,3
Gestion de la trésorerie et de la dette publique	2 524 578	9,2	2 447 650	9,4	2 437 444	9,6	2 317 952	9,5	1 939 296	8,7
Prestations d'aide sociale	2 091 918	7,6	2 047 814	7,8	2 020 716	7,9	1 836 510	7,5	1 518 710	6,8
Régime d'assurance-maladie	1 576 590	5,8	1 482 456	5,7	1 482 456	5,8	1 356 593	5,5	1 162 620	5,2
Enseignement universitaire	1 107 548	4,0	1 028 633	3,9	1 019 633	4,0	996 207	4,1	959 104	4,3
Services des centres d'accueil d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée	969 079	3,5	907 332	3,5	904 473	3,5	845 186	3,4	811 863	3,6
Enseignement collégial	826 120	3,0	831 165	3,2	801 214	3,1	820 278	3,3	776 268	3,5
Services des centres de réadaptation	586 211	2,1	568 574	2,2	567 845	2,2	532 519	2,2	517 490	2,3
Régime de retraite des enseignants	524 403	1,9	477 858	1,8	464 800	1,8	392 310	1,6	359 975	1,6
Conservation du réseau routier	429 441	1,6	437 359	1,7	434 399	1,7	428 996	1,7	414 565	1,9
Systèmes de transports terrestres	407 662	1,5	378 068	1,4	369 226	1,4	356 470	1,5	350 079	1,6
Construction du réseau routier	392 730	1,4	407 597	1,6	398 412	1,6	384 831	1,6	365 237	1,6
Services des centres locaux de services communautaires	384 866	1,4	362 437	1,4	362 611	1,4	340 453	1,4	324 236	1,5
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	339 483	1,2	309 775	1,2	306 770	1,2	266 710	1,1	248 391	1,1
Société d'habitation du Québec	338 922	1,2	302 369	1,2	295 366	1,2	248 617	1,0	214 926	1,0
Fonds de suppléance	316 073	1,2	163 865	0,6	46 047	0,2	—	—	—	—
Sûreté du Québec	308 754	1,1	306 887	1,2	312 944	1,2	281 672	1,1	265 777	1,2
Transport scolaire	301 362	1,1	296 383	1,1	296 283	1,2	269 452	1,1	253 229	1,1
Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec	284 221	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—
Enseignement privé	280 398	1,0	259 767	1,0	259 867	1,0	243 453	1,0	227 637	1,0
Aide financière aux étudiants	266 730	1,0	226 575	0,9	234 575	0,9	194 087	0,8	159 231	0,7
Autres programmes	5 379 914	19,6	5 596 485	21,4	5 261 851	20,6	4 877 025	19,9	4 380 081	19,7
	27 400 000	**100,0**	**26 113 061**	**100,0**	**25 495 000**	**100,0**	**24 523 514**	**100,0**	**22 259 296**	**100,0**

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS
(personnes-années)

Ministères	1985-1986			1984-1985		
	Permanents	Occa-sionnels	Total	Permanents	Occa-sionnels	Total
Affaires culturelles	880	169	1 049	853	200	1 053
Affaires municipales	556	65	621	562	88	650
Affaires sociales	1 229	45	1 274	1 259	45	1 304
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 284	814	4 098	3 301	696	3 997
Assemblée nationale	461	152	613	500	128	628
Commerce extérieur	220	6	226	211	6	217
Communautés culturelles et Immigration	886	136	1 022	888	124	1 012
Communications	1 404	114	1 518	1 397	99	1 496
Conseil exécutif	381	81	462	407	133	540
Conseil du trésor	297	18	315	300	16	316
Éducation	2 146	234	2 380	2 228	247	2 475
Énergie et Ressources	2 490	2 177	4 667	2 499	1 742	4 241
Enseignement supérieur, Science et Technologie	494	136	630	491	110	601
Environnement	1 079	218	1 297	1 124	220	1 344
Finances	1 764	119	1 883	1 750	114	1 864
Habitation et Protection du consommateur	1 845	172	2 017	1 868	241	2 109
Industrie et Commerce	815	93	908	845	73	918
Justice	13 181	672	13 853	13 220	743	13 963
Loisir, Chasse et Pêche	2 234	1 071	3 305	2 255	1 055	3 310
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	3 484	678	4 162	3 378	1 231	4 609
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	144	14	158	123	16	139
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration	571	24	595	582	24	606
Organismes relevant du ministre délégué au Développement et à la Voirie des régions	133	17	150	135	17	152
Organismes relevant du ministre délégué aux Relations avec les citoyens	131	51	182	131	51	182
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	419	31	450	403	16	419
Relations internationales	389	14	403	384	25	409
Revenu	4 478	803	5 281	4 499	1 043	5 542
Tourisme	382	149	531	343	134	477
Transports	8 482	2 620	11 102	8 569	2 620	11 189
Travail	343	30	373	343	30	373
	54 602	**10 923**	**65 525**	**54 848***	**11 287***	**66 135***

* Les données comparatives ont été corrigées pour tenir compte de la disparition du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

AFFAIRES CULTURELLES

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	163 384	3,3	1 049	(0,4)
1984-1985*	158 091	17,0	1 053	
1983-1984	135 169	10,3		
1982-1983	122 588			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Le budget du ministère des Affaires culturelles s'élève à 163,4 millions $ en 1985-1986 et présente une augmentation de 3,3 % par rapport aux dépenses probables 1984-1985. La répartition entre les quatre secteurs d'activités est la suivante: organismes conseil et gestion interne: 11,8 millions $, développement culturel: 57,8 millions $, institutions nationales: 21,8 millions $ et soutien et promotion des arts, lettres et musées: 70,4 millions $.

Organismes conseil et gestion interne: 11 804,0 $/Variation: (50,3 %)

Ce programme regroupe les organismes relevant directement du ministre ainsi que les unités de support du ministère.

La réduction importante du budget s'explique principalement par le fait qu'en 1984-1985 des crédits additionnels de plus de 11,0 millions $ avaient été accordés au Commissariat général aux célébrations 1534-1984.

Étant donné la nature ponctuelle des Fêtes 1534-1984, ce programme retrouve un niveau d'activité normal en 1985-1986.

Développement culturel: 59 407,2 $/Variation: 10,5 %

Ce programme vise principalement le soutien et le développement culturel régional. Le soutien au fonctionnement et à l'amélioration des équipements culturels, la conservation des sites, des biens historiques et archéologiques ainsi que le soutien aux arts d'interprétation et de l'environnement visuel font partie de ses fonctions.

La variation à la hausse observée pour ce programme provient d'une somme d'environ 5,0 millions $ allouée à de nouvelles initiatives.

Institutions nationales: 21 817,1 $/Variation: 10,2 %

Ce programme regroupe différentes institutions reliées au ministère des Affaires culturelles, tels les Archives nationales du Québec, la Bibliothèque nationale du Québec et les conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec.

Près de 40,0 % de la hausse du budget de ce programme est relié aux Archives nationales du Québec, en raison des besoins financiers supplémentaires qu'exige l'application de la Loi sur les Archives adoptée le 22 décembre 1983.

Soutien et promotion des arts, lettres et musées: 70 356,0 $/Variation: 15,8 %

Ce programme regroupe les activités qui exigent une gestion centralisée, soit le soutien et la promotion des industries culturelles, des arts et des lettres ainsi que le développement des musées et des centres d'exposition.

La croissance du budget de ce programme s'explique, d'une part, par l'octroi de crédits additionnels pour la création des sociétés d'état relatives au Musée du Québec, au

Musée d'Art Contemporain et au Musée de la Civilisation, et d'autre part, par l'ajout d'un montant de 4,6 millions $ à la Société de la Place des Arts de Montréal pour le remboursement de capital provenant d'une émission d'obligations.

Enfin, un montant additionnel de 3,3 millions $ a été accordé pour les industries culturelles ainsi que les arts, lettres et musées.

AFFAIRES MUNICIPALES

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	685 416	35,9	621	(4,5)
1984-1985*	504 446	11,6	650	
1983-1984	451 946	7,1		
1982-1983	421 909			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Secteur gestion municipale : 342 132,0 $ / Variation : 6,9 %

Ce secteur vise à favoriser l'aménagement du territoire, la gestion administrative, l'autonomie financière et l'échange de services dans les municipalités ainsi qu'à fournir au ministère lui-même un support administratif. Il inclut l'aide aux municipalités régionales de comté (M.R.C.), les principaux programmes gouvernementaux de la réforme de la fiscalité municipale, l'aide aux collectivités nordiques, diverses subventions aux municipalités ainsi que le personnel spécialisé en évaluation et en gestion municipale.

Les crédits affectés à ce secteur représentent 49,9 % du budget du ministère et comprennent les sommes prévues pour le programme de revitalisation des centres-villes.

Secteur eau : 51 627,0 $ / Variation : 2,9 %

Les crédits de ce secteur servent à financer la construction de réseaux d'aqueducs et d'égouts dans les municipalités à capacité financière insuffisante. L'augmentation accordée correspond au montant nécessaire en 1985-1986 pour le nouveau programme d'aide à l'implantation des réseaux d'aqueducs (PAIRA).

Secteur statistiques, planification et coordination : 5 626,0 $ / Variation : 2,5 %

Ce secteur vise à favoriser l'essor économique de la région de l'Outaouais par la réalisation de projets d'équipements industriels, commerciaux, récréatifs et touristiques.

On y retrouve la subvention annuelle de fonctionnement de la Société d'aménagement de l'Outaouais (S.A.O.).

Secteur sécurité publique : 1 810,0 $ / Variation : 19,5 %

Ce secteur cherche à prévenir et à réduire, par l'assistance technique et financière, les pertes de vie et de biens causées par le feu. Un personnel spécialisé est à la disposition des municipalités à cet effet.

La croissance de 19,5 % s'explique par un niveau de dépenses probables inférieur aux crédits prévus en 1984-1985.

Secteur services de soutien: 284 221,0 $/Variation: 123,3 %

Les crédits prévus pour ce secteur concernent l'exécution des obligations des ministères et organismes clients de la Société immobilière du Québec (SIQ). La forte augmentation des dépenses est due au fait qu'en 1984-1985, les montants identifiés à cette fin au ministère ne couvraient que cinq mois d'opération. Sur une base annuelle, l'augmentation des dépenses n'aurait été que 1,0 %.

AFFAIRES SOCIALES

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	5 941 311	3,7	1 274	(2,3)
1984-1985*	5 727 870	5,3	1 304	
1983-1984	5 438 346	4,7		
1982-1983	5 194 227			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Les crédits du ministère des Affaires sociales totalisent 5 941,3 millions $ en 1985-1986, soit une augmentation de 213,4 millions $ ou de 3,7 % par rapport à l'année précédente. Ces crédits se répartissent entre quatre secteurs différents, soit: prévention et amélioration (6,8 %), recouvrement de la santé (60,0 %), réadaptation sociale (30,5 %) et administration et services (2,7 %).

Prévention et amélioration: 404 849,5 $/Variation: 6,4 %

Ce secteur se compose de deux programmes, les services des Centres locaux de services communautaires (384,9 millions $) et le soutien des organismes bénévoles (20,0 millions $). Ces programmes visent l'accessibilité aux services de première ligne et de prévention, la promotion des services à domicile et la participation des organismes bénévoles à la réalisation des programmes de santé et de services sociaux.

Les crédits prévus pour 1985-1986 tiennent compte du partage des responsabilités entre les CSS et les CLSC en matière de services sociaux. Ils incluent en outre un budget additionnel de 7,0 millions $ concernant la consolidation du réseau des CLSC. Les crédits du programme de soutien des organismes bénévoles sont, pour leur part, majorés de 2,2 millions $ ou de 11,9 % par rapport à l'exercice précédent, notamment pour soutenir des mesures de rechange dans le cadre de la Loi des jeunes contrevenants ainsi que les services aux femmes en difficulté.

Recouvrement de la santé: 3 562 956,6 $/Variation: 2,1 %

Ces crédits servent à finaner les dépenses de foctionnement et d'immobilisation des Centres hospitaliers de courte durée et psychiatriques. Ils incluent un montant de 34,5 millions $ pour le développement des soins hospitaliers dont environ 23,6 millions $ constituent le coût annuel des développements autorisés en 1984-1985; ces développements ont été principalement faits dans les centres hospitaliers suivants: Pierre Boucher, Gatineau et Le Gardeur. Ces crédits incluent également quelque 4,5 millions $ pour l'amélioration des services d'urgence dans la région de Montréal métropolitain.

Par ailleurs, la hausse peu significative des crédits s'explique principalement par l'imputation à la Régie de l'assurance-automobile du Québec des frais des services de santé découlant des accidents d'automobiles, par le changement de vocation de courte durée à

longue durée de certains hôpitaux et enfin par la réduction du seuil de refinancement par service de dette des émissions d'obligations venant à échéance en 1985-1986.

Réadaption sociale : 1 811 205,6 $/Variation : 5,9 %

Les crédits alloués à ce secteur servent à financer quatre types d'établissements dispensant des services sociaux, soit les Centres de services sociaux (255,9 millions $), les Centres d'accueil d'hébergement et les Centres hospitaliers de soins de longue durée (969,1 millions $) ainsi que les Centres de réadaptation (586,2 millions $).

L'augmentation des crédits est attribuable principalement à la majoration des tarifs versés au Centre hospitalier fédéral Ste-Anne-de-Bellevue (5,6 millions $), à l'annualisation des crédits octroyés en 1984-1985 au titre de l'alourdissement de la clientèle (27,6 millions $) et au changement de vocation de courte durée à longue durée de certains hôpitaux (10,5 millions $).

Administration et services : 162 299,7 $/Variation : 10,6 %

Les crédits alloués à ce secteur servent à financer la recherche (22,2 millions $), la coordination régionale et nationale (87,1 millions $) ainsi que la direction et la gestion interne du ministère des Affaires sociales (53,0 millions $).

En 1985-1986, des crédits additionnels de 9,7 millions $ seront alloués à la Centrale de coordination des urgences de Montréal en vue de l'application de la Loi sur la continuité des services et sur les conditions de travail de techniciens ambulanciers de la région de Montréal métropolitain. Des crédits additionnels de 1,8 million $ seront également versés aux Conseils régionaux pour l'application de divers règlements adoptés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	524 605	13,9	4 098	2,5
1984-1985*	460 689	10,8	3 997	
1983-1984	415 617	(3,3)		
1982-1983	429 661			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Les crédits 1985-1986 dépassent de 63,9 millions $ les dépenses probables 1984-1985. Le taux de croissance de 13,9 % serait ramené à 3,2 % si la comparaison était établie sur la base des crédits modifiés de l'exercice précédent. La variation des effectifs s'explique par une hausse du nombre d'employés occasionnels et touche principalement les trois activités suivantes : l'administration du crédit agricole, le contrôle de la qualité des produits marins et la délivrance de lettres patentes en vertu de la « Loi sur les terres publiques agricoles ».

Planification, recherche et enseignement : 41 983,3 $/Variation : 11,4 %

Ce programme favorise la diffusion des connaissances par le biais notamment :

- d'études sectorielles en vue de planifier l'évolution de l'agriculture, des pêches maritimes et de l'alimentation au Québec ;

- de travaux de recherche pour solutionner les problèmes rencontrés en matière de production, de transformation ou de commercialisation;
- d'activités d'enseignement en vue de la formation d'exploitants et de technologistes agricoles.

La hausse de 11,4 % prévue pour 1985-1986 s'explique par des réaménagements budgétaires dans le but de regrouper un certain nombre d'activités connexes en matière de recherche agricole.

Financement agricole : 131 126,7 $/Variation : 36,8 %

Ce programme dont l'administration relève de l'Office du crédit agricole du Québec vise à faciliter le financement des entreprises agricoles. Exception faite d'une somme de 25,0 millions $ à être versée au « Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers », les crédits de transfert prévus dans le cadre de ce programme se composent principalement d'une prise en charge d'une partie de l'intérêt payable par les agriculteurs sur les prêts qui leur sont consentis.

La variation de 36,8 % provient de la conjugaison de plusieurs facteurs : péremption d'environ la moitié des crédits prévus en 1984-1985 pour le « Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers », légère hausse des taux d'intérêt et du volume de prêts subventionnés, augmentation sensible des dépenses de fonctionnement pour améliorer les services à la clientèle.

Aide à la production agricole : 118 866,4 $/Variation : 6,0 %

Ce programme vise le développement de la production agricole et l'amélioration des techniques de gestion. L'aide financière et technique offerte à ces fins par le ministère porte sur l'assainissement des sols, les cultures végétales et les productions animales.

La croissance de ce programme origine des crédits périmés en 1984-1985, notamment au chapitre des subventions versées à des fins d'améliorations foncières.

Assurances agricoles : 95 910,6 $/Variation : 8,9 %

Ce programme qu'administre la Régie des assurances agricoles vise un double objectif : protéger les exploitants agricoles contre les aléas naturels qui affectent le rendement de leurs récoltes et leur garantir un revenu annuel net positif pendant les cycles de bas prix.

Dans le cas de l'assurance-récolte, le gouvernement verse une contribution égale au montant des cotisations perçues par la Régie : le fonds ainsi constitué permet de payer les indemnités garanties par contrat. Dans le cas de l'assurance-stabilisation des revenus, la contribution gouvernementale est égale au double de la cotisation des adhérents : les compensations versées par le fonds représentent le manque à gagner entre le coût de production d'une ferme modèle et un revenu moyen basé sur des enquêtes de prix.

Il est prévu, en 1985-1986, que le nombre d'unités assurées en vertu des régimes d'assurance-stabilisation continuera d'augmenter, ce qui entraîne une hausse des contributions gouvernementales et des dépenses administratives de la Régie.

Commercialisation des produits agro-alimentaires : 45 898,0 $/Variation : 11,6 %

Ce programme favorise la transformation des produits agro-alimentaires, leur mise en marché ainsi que le contrôle de leur qualité. À cet effet, une assistance technique et financière est offerte aux entreprises désireuses de se moderniser ou de prendre de l'expansion. Du côté de la distribution, le ministère participe à de nombreuses activités de promotion et fait rapport sur l'opération ou la conjoncture des marchés. Le contrôle de la qualité se fait par l'application de normes et l'inspection des aliments.

La croissance de ce programme résulte principalement des crédits périmés en 1984-1985 en ce qui a trait à l'aide à l'investissement offerte par le ministère.

Régie des marchés agricoles du Québec: 1 615,8 $/Variation: 10,4 %

La Régie a pour rôles de surveiller et coordonner la mise en marché des produits agricoles. Ses domaines d'intervention touchent l'application de plans conjoints, le statut de producteur agricole, la fixation du prix du lait et l'émission de divers permis.

Peu significative en valeur absolue, la variation de 10,4 % ne fait que refléter les crédits périmés de l'exercice précédent.

Gestion du territoire agricole: 32 544,9 $/Variation: 9,8 %

Ce programme vise à préserver la vocation agricole des sols arables et à favoriser la remise en exploitation de terres non cultivées. Le contrôle administratif des régions décrétées agricoles est dévolu à la Commission de protection du territoire agricole. Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère rembourse aux producteurs agricoles une partie de leurs taxes municipales et scolaires: la contribution gouvernementale est respectivement de 70,0 % et 40,0 % selon que la ferme visée est comprise ou non dans une zone décrétée agricole. Les crédits reliés à l'opération de la Banque de terres arables sont inscrits à ce programme.

La variation de 9,8 % est causée principalement par la hausse des contributions gouvernementales aux taxes municipales et scolaires sur les fermes. Des crédits et effectifs additionnels sont également prévus pour la délivrance de lettres patentes en vertu de la « Loi sur les terres publiques agricoles ».

Gestion interne et soutien: 16 161,6 $/Variation: 6,9 %

C'est dans ce programme que sont regroupés les crédits afférents à la direction du ministère ainsi qu'à ses divers services de soutien. La variation de 6,9 % ne fait que traduire le montant des crédits périmés à la fin de l'exercice précédent.

Régie des Grains: 1 346,6 $/Variation: 24,1 %

Le mandat principal de cet organisme consiste à favoriser l'amélioration de la qualité du grain produit ou acheté par les exploitants agricoles. La Régie applique à cet effet un système de classification que doivent respecter les entreprises auxquelles elle délivre un permis.

Bien qu'apparamment élevée en termes relatifs, la croissance de ce programme demeure peu significative en valeur absolue.

Développement des pêches maritimes: 39 151,4 $/Variation: 2,0 %

Ce programme vise à améliorer le rendement du secteur des pêches aussi bien sur le plan de la gestion des ressources que de leur exploitation et de leur transformation. Cet objectif est atteint au moyen de recherches scientifiques et de la cueillette de statistiques sur les pêcheries; le ministère offre également une assistance technique ou financière aux pêcheurs et aux usines de transformation pour la modernisation de leurs équipements.

Ce programme s'était accru de 46,5 % en 1984-1985 consécutivement à l'ajout d'une enveloppe budgétaire de 14,8 millions $ aux fins de permettre la modernisation des usines de transformation des produits marins. Ladite enveloppe a été reconduite en 1985-1986 et portée à 18,1 millions $.

ASSEMBLÉE NATIONALE

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	56 877	23,1	613	(2,4)
1984-1985*	46 208	16,5	628	
1983-1984	39 656	12,5		
1982-1983	35 256			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Secrétariat général : 30 137,0 $/Variation : 10,8 %

Ce programme vise à procurer notamment aux députés et à leur personnel, les ressources nécessaires à l'exécution de leurs fonctions.

Services législatifs : 7 001,0 $/Variation : 46,3 %

Ce programme vise à fournir aux députés le support dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions de législateurs, particulièrement au niveau des services de bibliothèque et d'informatique.

Information : 6 873,0 $/Variation : 23,9 %

Ce programme vise principalement à assurer la publication du journal des débats et la radiotélévision des débats de l'Assemblée nationale.

Gestion interne et soutien : 12 505,0 $/Variation : 47,7 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes de l'Assemblée nationale, notamment au niveau de l'aménagement, de la restauration et du service du personnel.

Bureau de l'Assemblée nationale : 361,0 $/Variation : 75,2 %

Ce programme vise à assurer le fonctionnement du Bureau et à établir une provision pour augmenter tout crédit voté susceptible d'apparaître aux autres programmes de l'Assemblée nationale, ainsi que tout crédit voté ou permanent applicable aux traitements, salaires et allocations des employés de l'Assemblée nationale, avec l'approbation du Bureau.

COMMERCE EXTÉRIEUR

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	24 368	37,5	226	4,1
1984-1985*	17 723	31,3	217	
1983-1984	13 498	28,5		
1982-1983	10 504			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Développement des relations économiques et commerciales avec l'extérieur: 24 367,8 $/Variation: 37,5 %

Ce programme vise à promouvoir l'expansion des marchés pour les biens et services produits au Québec. À cette fin, le ministère dispose d'un réseau de répondants à l'étranger, d'activités de formation pour les exportateurs et de diverses formes d'aide financière à l'entreprise. Ce programme comprend en outre la direction du ministère et ses services de soutien.

Les crédits 1985-1986 dépassent de 6,6 millions $ les dépenses probables de l'exercice précédent. Une enveloppe additionnelle de 5,0 millions $ est prévue en 1985-1986 pour tenir compte de l'accélération des activités du ministère, principalement en ce qui touche l'aide à la mise en place d'une stratégie de marketing pour les entreprises exportatrices.

COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET IMMIGRATION

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	46 010	2,0	1 022	1,0
1984-1985*	45 117	6,0	1 012	
1983-1984	42 557	0,0		
1982-1983	42 561			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Communautés culturelles et immigration: 25 614,0 $/Variation: (8,0 %)

Les crédits alloués à ce programme servent à financer les activités du ministère auprès des communautés culturelles et dans le domaine du recrutement, de la sélection et de l'adaptation des immigrants. La diminution de 8,0 % par rapport aux dépenses probables 1984-1985 s'explique par le fait qu'un budget additionnel non récurrent de 3,3 millions $ a été versé au Fonds de secours Éthiopie/Afrique en 1984-1985. En ne tenant pas compte de ce versement, les crédits prévus en 1985-1986 sont de 4,4 % supérieurs à ceux de l'année précédente.

Conseil des communautés culturelles et de l'immigration : 549,0 $

Il s'agit d'un nouveau programme introduit à la suite de la création du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, instauré en vertu de la Loi 10, lequel a reçu pour mandat général de conseiller le ministre dans la planification, la coordination et la mise en oeuvre des politiques gouvernementales relatives aux communautés culturelles et à l'immigration.

Charte de la langue française : 19 847,0 $/Variation : 15,0 %

Les crédits de ce programme permettent l'application de la Charte de la langue française par les organismes mandatés à cet effet. L'augmentation de 15,0 % est établie par rapport aux dépenses probables 1984-1985, lesquelles sont inférieures de 2,5 millions $ aux crédits alloués cette année-là. Notons de plus que les crédits prévus en 1985-1986 incluent un montant additionnel de quelque 0,3 million $ qui sera versé à l'Office de la langue française pour le soutien à la participation des travailleurs aux comités de francisation des entreprises.

COMMUNICATIONS

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	206 955	(0,9)	1 518	1,5
1984-1985*	208 780	7,4	1 496	
1983-1984	194 400	10,9		
1982-1983	175 304			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Le budget du ministère des Communications s'élève à près de 207,0 millions $ en 1985-1986 et se partage en trois secteurs : service de soutien, communications ainsi qu'administration et services.

Service de soutien : 130 862,5 $/Variation : (5,8 %)

Ce secteur recouvre la gestion interne et le soutien administratif du ministère, l'information et les publications gouvernementales, le Bureau central de l'informatique de même que les télécommunications gouvernementales.

Les dépenses de ce secteur passent de 139,0 millions $ à 130,9 millions $, soit une décroissance de 5,8 %. Cette diminution s'explique principalement par la création de deux fonds renouvelables, l'un pour le placement de la publicité gouvernementale dans les média d'information et l'autre pour l'entretien des machines de bureau. Elle est aussi attribuable aux rationalisations effectuées dans certaines activités de soutien.

Communications : 15 108,6 $/Variation : 25,2 %

Ce secteur a traditionnellement pour fonctions de favoriser, d'orienter, de coordonner et de surveiller le développement des réseaux et des moyens de communications au Québec. Il couvre également les activités de la Commission d'accès à l'information gouvernementale et de la Régie des services publics.

Les dépenses de ce secteur passent de 12,1 millions $ à 15,1 millions $. L'augmentation observée est attribuable aux facteurs suivants. D'une part, le budget de la Commission d'accès à l'information gouvernementale est passé de 1,9 million $ à 2,9 millions $ pour

lui permettre d'atteindre sa vitesse de croisière. D'autre part, ce secteur n'a pas été touché par les efforts de rationalisation du ministère. Enfin, les retards escomptés dans le versement des subventions 1984-1985 du nouveau programme d'aide à la recherche appliquée contribuent également à expliquer le taux de croissance du budget en 1985-1986.

Administration et services : 60 984,5 $ / Variation : 5,6 %

Ce dernier secteur vise à procurer aux organismes gouvernementaux un service de production de documents audio-visuels et à offrir au public un programme de promotion intellectuelle au moyen d'émissions radio-télédiffusées. Pour leur part, les dépenses budgétaires attribuables à Radio-Québec passent de 57,8 millions $ à 61,0 millions $, soit une croissance de 5,6 %.

CONSEIL EXÉCUTIF

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	46 945	7,0	462	(14,4)
1984-1985*	43 858	50,1	540	
1983-1984	29 220	15,7		
1982-1983	25 248			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Bureau du Lieutenant-gouverneur : 395,4 $ / Variation : (27,7 %)

Ce programme vise à permettre au Lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la Loi.

La diminution des crédits résulte de la non-récurrence des crédits additionnels accordés au cours de 1984-1985.

Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif : 34 104,3 $ / Variation : 0,8 %

Ce programme vise à fournir au Premier ministre et au Conseil exécutif les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Les crédits 1985-1986 comprennent notamment une somme de 8,4 millions $ affectée à l'Année internationale de la jeunesse et un budget de 0,5 million $ pour le nouveau secrétariat à l'emploi des jeunes. Par contre, le dernier versement prévu à la convention de la Baie-James, a été effectué en 1984-1985, ce qui diminue de près de 2,0 millions $ les crédits 1985-1986.

Promotion des droits des femmes : 1 948,3 $ / Variation : (8,2 %)

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine. Il ne comprend pas le Conseil du statut de la femme.

Une enveloppe additionnelle de 1,0 million $ est prévue en 1985-1986 pour financer les activités reliées à la « Décennie des femmes ». Cette somme est cependant inscrite au fonds de suppléance du ministère des Finances de façon à permettre les virements requis dans les ministères et organismes en cours d'année.

Relations avec les citoyens : 1 352,1 $/Variation : 28,2 %

Ce programme vise à humaniser les rapports entre l'administration publique et les citoyens.

La variation de 28,2 % reflète principalement les crédits périmés de l'exercice précédent.

Réforme électorale : 906,8 $/Variation : 29,5 %

Ce programme vise à examiner le fonctionnement des institutions politiques et à proposer au ministre responsable et au Premier ministre les réformes jugées souhaitables. Les crédits périmés à la fin de l'exercice 1984-1985 expliquent la variation de 29,7 %.

Emploi et concertation : 1 586,3 $/Variation : 353,0 %

Ce nouveau programme vise à assurer l'élaboration d'une politique d'ensemble susceptible de favoriser le plein emploi, à coordonner les politiques des ministères quant à la création d'emplois et à promouvoir la concertation entre le gouvernement, les agents socio-économiques et les partenaires sociaux.

Ce programme découle de la nomination en décembre 1984 d'un ministre délégué à l'emploi et à la concertation. Les crédits comprennent les sommes prévues pour le cabinet ministériel et pour la tenue des conférences socio-économiques.

Affaires canadiennes : 6 649,4 $/Variation : 29,4 %

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Ce programme regroupe les activités du ministre délégué et du Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes. La variation de 29,4 % résulte principalement de l'augmentation de l'enveloppe des effectifs.

CONSEIL DU TRÉSOR

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	16 831	33,2	315	(0,3)
1984-1985*	12 634	2,9	316	
1983-1984	12 274	(11,0)		
1982-1983	13 795			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Les activités du Conseil du trésor sont regroupées sous le programme « Gestion budgétaire et politique administrative ». Ce programme vise à établir des politiques générales de gestion des ressources humaines, à déterminer l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières conformément aux priorités du gouvernement et à veiller à ce que les ministères et les organismes les utilisent efficacement dans l'exécution de leurs programmes.

Les crédits alloués au Conseil du trésor sont de 16,8 millions $, soit une hausse de 33,2 % par rapport aux dépenses probables de l'année financière précédente. Cette importante augmentation est attribuable principalement à un faible niveau de dépenses probables en 1984-1985 découlant de l'application de la nouvelle loi sur la fonction publique. D'autre part, la finalisation du développement des systèmes mécanisés de planification et de contrôle budgétaire de même que les crédits requis pour la prochaine ronde de négociation constituent également des facteurs de croissance.

ÉDUCATION

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	4 765 275	11,9	2 380	(3,8)
1984-1985*	4 259 890	(9,2)	2 475	
1983-1984	4 690 099	9,0		
1982-1983	4 301 847			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Le budget relevant du ministre de l'Éducation s'élève à 4 765,3 millions $ en 1985-1986 et tient compte de la décision gouvernementale de transférer la responsabilité de l'enseignement post-secondaire au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. Ce budget intègre aussi les crédits alloués à la Commission de la fonction publique et à l'Office des ressources humaines et les contributions du gouvernement à titre d'employeur. Les crédits 1985-1986 augmentent de 11,9 % par rapport aux dépenses de l'année antérieure.

Administration et services : 99 143,0 $ / Variation : (2,4 %)

Ces crédits servent au fonctionnement du ministère et à celui du Conseil supérieur de l'éducation.

Enseignement privé : 280 398,3 $ / Variation : 7,9 %

Les crédits de ce programme servent à assumer le paiement des subventions aux institutions privées d'enseignement des niveaux primaire, secondaire et collégial.

Les crédits 1985-1986 augmentent de 20,5 millions $, soit de 7,9 % par rapport aux dépenses probables de l'année 1984-1985. Cette croissance s'explique par une révision de la subvention 1984-1985 due à une augmentation de 3 % de la clientèle et à l'amélioration consentie de 7,8 % au titre de la valeur locative : le coût de ces révisions apparaît entièrement aux crédits 1985-1986. Par ailleurs, le coût de l'année scolaire 1985-1986 augmente de 10,9 millions $ ou 4,7 % par rapport à celui de l'année précédente. Cette augmentation s'explique, entre autres, par une hausse de la clientèle estimée à 2,5 %. Des crédits de 0,4 million $ ont été ajoutés pour le développement de la micro-informatique.

Enseignement primaire et secondaire public : 4 200 041,0 $ / Variation : 12,7 %

Ces crédits servent au financement des dépenses de fonctionnement, de certaines dépenses d'investissement, du service de la dette et des sommes consacrées à l'éducation des adultes dans le réseau d'enseignement pré-scolaire, primaire et secondaire public administré par les commissions scolaires.

Les coûts de fonctionnement de l'année scolaire 1985-1986 par rapport à ceux de l'année précédente n'augmentent que de 0,3 %. Cette stabilisation des coûts s'explique par les principaux éléments suivants: la baisse des effectifs scolaires (0,5 %) et l'augmentation de la tâche des enseignants prévue aux conventions collectives.

Les crédits prévus en 1985-1986 augmentent de 12,7 % par rapport aux dépenses probables de l'année 1984-1985. L'augmentation aurait été plutôt de 4,8 % si des subventions de quelque 281,0 millions $ prévues en 1984-1985 n'avaient pas été versées par anticipation en 1983-1984. Le service de la dette augmente de quelque 80 millions $ à cause du fort volume des émissions d'obligations réalisé en 1984-1985 et prévu en 1985-1986. La progression de 10 millions $ dans les investissements est attribuable à la réalisation plus intensive de projets d'ajout d'espace dans les commissions scolaires à statut particulier. Enfin, la baisse dans les crédits affectés à l'éducation des adultes s'explique par la mise en oeuvre de la politique sur l'éducation des adultes impliquant un transfert de ressources au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Un montant additionnel de 1,8 million $ a été consacré au programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui a débuté en 1983-1984. D'autre part, un montant additionnel de 2,2 millions $ a été ajouté pour des mesures de fonctionnement dans le cadre du programme d'implantation de la micro-informatique dans les écoles.

Éducation populaire: 12 340,7 $/Variation: 56,6 %

Les crédits affectés à ce programme visent à assurer la réalisation d'activités d'éducation populaire dispensées aux adultes par des organismes ou associations.

Les crédits 1985-1986 augmentent de 56,6 % par rapport à l'année antérieure. Cette augmentation des crédits est attribuable aux réaménagements budgétaires dans le secteur de l'éducation des adultes.

Commission de la fonction publique: 1 928,0 $/Variation: 27,7 %

La Commission a pour mandat de statuer sur les recours exercés pour les membres du personnel de la fonction publique dans les domaines prévus par la loi, de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions affectant les fonctionnaires de même que l'observance de la loi et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion.

La croissance de 27,7 % des crédits s'explique principalement par un faible niveau de dépense probable en 1984-1985 découlant du délai dans l'application de la nouvelle loi sur la fonction publique.

Office des ressources humaines: 19 394,0 $/Variation: 23,0 %

Le nouvel office a pour mandat d'assurer le recrutement, la sélection, la déclaration d'aptitudes des candidats à la nomination et à la promotion dans la fonction publique. Il procède à la tenue des examens de changement de grade du personnel professionnel.

La croissance de 23,0 % des crédits s'explique principalement par un faible niveau de dépense probable en 1984-1985 découlant du délai dans l'application de la nouvelle loi sur la fonction publique.

Contributions du gouvernement à titre d'employeur: 152 030,0 $/Variation: 4,0 %

Ce programme assure le paiement des avantages sociaux et autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

ÉNERGIE ET RESSOURCES

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	353 064	(0,1)	4 667	10,0
1984-1985*	353 455	25,6	4 241	
1983-1984	281 302	13,4		
1982-1983	248 073			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Les crédits du ministère de l'Énergie et des Ressources s'élèvent à 353,1 millions $ en 1985-1986, soit le même niveau que les dépenses probables de 1984-1985. La hausse de 10,0 % des effectifs est due essentiellement à une augmentation du personnel occasionnel pour les activités de reboisement de la forêt.

Pour les cinq secteurs d'activités du ministère, la répartition des crédits en 1985-1986 est la suivante: 241 millions $ aux forêts, 80,4 millions $ aux mines, 11,2 millions $ à l'énergie, 13,7 millions $ à la connaissance géographique du territoire et 6,8 millions $ à la gestion des terres publiques.

Connaissance de la forêt: 8 649,3 $/Variation: 16,7 %

Ce programme vise à acquérir, traiter et mettre à jour les données caractérisant le milieu forestier, expérimenter et mettre au point certaines techniques d'intervention et élaborer les différentes options d'aménagement.

Il regroupe les activités du service de la recherche et du programme d'inventaire forestier débuté en 1981. En 1985-1986, le ministère a affecté un montant additionnel de 1 million $ à l'accélération du programme d'inventaire forestier.

Amélioration de la forêt: 110 001,4 $/Variation: 20,2 %

Ce programme vise à améliorer en qualité et en quantité la capacité de production des superficies à vocation forestière, tant publiques que privées, de façon à répondre aux demandes en matière ligneuse ou à d'autres usages.

L'augmentation du budget de ce programme en 1985-1986 résulte de la forte accélération des activités de reboisement telle qu'elle a été annoncée dans le cadre du plan de relance économique du gouvernement du Québec. L'objectif du ministère est alors passé d'un rythme de 100 millions de plants reboisés par année à partir de 1986-1987 à un rythme annuel de 300 millions de plants à compter de 1988-1989.

Protection de la forêt: 36 041,2 $/Variation: 14,4 %

Ce programme vise à protéger la forêt contre le feu, les insectes, les maladies et la détérioration par l'homme.

L'augmentation prévue des dépenses en 1985-1986 est due essentiellement aux modifications apportées au programme de lutte contre la tordeuse. En effet, le ministère prévoit augmenter considérablement la proportion des superficies traitées à l'insecticide biologique et accentuer ses efforts au niveau de la recherche, de la planification, du contrôle et du suivi des pulvérisations aériennes d'insecticides.

Utilisation de la forêt : 30 819,2 $/Variation : (17,1 %)

Ce programme vise à assurer l'approvisionnement en bois des usines de transformation présentes et futures en tenant compte de la nature de la localisation, de la capacité de production des diverses sources de matière ligneuse ainsi que des besoins des autres utilisateurs de cette ressource.

La baisse importante des crédits en 1985-1986 par rapport à la dépense probable de 1984-1985 s'explique par une diminution des dépenses prévues pour le programme de voirie forestière « volet subventions » et pour la réalisation en régie de projets spécifiques de voirie.

Gestion interne et soutien : 23 318,3 $/Variation : 12,4 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère. Il regroupe les budgets alloués à l'organisation supérieure du ministère et aux activités administratives supportant l'ensemble des programmes opérationnels.

Financement forestier : 3 798,3 $/Variation : 8,9 %

Ce programme vise à rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

L'Office du crédit agricole (OCA) garantit les emprunts contractés auprès des institutions financières par les propriétaires et les associations de propriétaires forestiers et administre le portefeuille des prêts qu'il a lui-même effectués dans le passé. L'OCA subventionne également 5 points du taux d'intérêt payé par les emprunteurs.

La croissance de ce programme s'explique par la péremption de crédits en 1984-1985.

Développement de l'industrie forestière : 28 403,5 $/Variation : (37,3 %)

Ce programme vise à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois.

L'activité principale est le programme de modernisation des pâtes et papiers par lequel le ministère subventionne les investissements réalisés à cette fin par les compagnies de pâtes et papiers. Ce programme a pris fin le 31 mars 1984. Cependant, le versement des subventions devrait s'échelonner jusqu'au 31 mars 1986. Le solde des subventions à verser en 1985-1986 est de 21,5 millions $ comparativement à 31 millions $ en 1984-1985.

La diminution de 37,3 % des dépenses prévues s'explique également par une réduction des budgets prévus pour des interventions ponctuelles.

Connaissance géographique du territoire : 13 676,4 $/Variation : 1,8 %

Ce programme vise à recueillir toutes les informations relatives aux dimensions, à la configuration, à l'utilisation, à la délimitation et à la description du territoire.

Conformément au mandat qui lui a été confié, le ministère procédera en 1985-1986 à la création d'un fonds spécial pour la réalisation de la réforme du cadastre québécois.

Gestion des terres publiques : 6 794,3 $/Variation : 7,1 %

Ce programme vise à effectuer les diverses transactions relatives à l'aliénation ou à la location de certaines parties du domaine public et à contrôler l'utilisation des terres publiques.

La hausse de 7,1 % des crédits en 1985-1986 par rapport à la dépense probable en 1984-1985 résulte principalement de la péremption de crédits en 1984-1985.

Exploration géologique et minérale : 18 531,4 $/Variation : 7,8 %

Le programme vise à établir la connaissance géologique et minérale extensive du territoire et à faire la promotion de l'exploration minière au Québec.

Les crédits périmés de l'exercice précédent expliquent la croissance de 7,8 % que l'on retrouve à ce programme.

Industrie minérale et administration minière : 53 942,5 $/Variation : 15,0 %

Ce programme vise à connaître et stimuler l'activité minière, à promouvoir avec l'industrie certains projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à réglementer certaines conditions d'exercice de l'activité minière.

La hausse de 15 % des dépenses prévues est due essentiellement à l'augmentation des subventions que le ministère devra verser en vertu d'engagements déjà pris en faveur de projets de développement et de mise en valeur réalisés par l'industrie minière dans le cadre du programme d'accélération des investissements privés.

Recherche minérale, analyse et essais : 7 902,7 $/Variation : 8,3 %

Ce programme vise à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et de conseils techniques.

Régie de l'électricité et du gaz : 1 329,2 $/Variation : (16,9 %)

La Régie assure l'expansion normale de la distribution du gaz et de l'électricité par l'entreprise privée ainsi que la fourniture de gaz et d'électricité dans des conditions de service et de tarification acceptables par les consommateurs et les distributeurs.

La baisse des dépenses prévues résulte du transfert en 1985-1986 de certaines responsabilités de la Régie au ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

Etudes, recherches et interventions concernant l'énergie : 9 856,1 $/Variation : (58,2 %)

Ce programme vise à établir les politiques gouvernementales concernant les hydrocarbures et l'électricité, à favoriser la recherche de pétrole et de gaz naturel, à susciter une utilisation plus efficace de l'énergie et à créer un cadre favorable à l'émergence de recherches et de projets dans le domaine des énergies nouvelles.

La diminution importante des crédits en 1985-1986 par rapport à la dépense probable en 1984-1985 est due aux facteurs suivants : l'abandon du programme Énergain et la non-récurrence d'une subvention importante accordée à Gaz Métropolitain Inc. dans le cadre du programme d'accélération des investissements privés.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	2 309 891	8,0	630	4,8
1984-1985*	2 139 407	3,5	601	
1983-1984	2 066 920	6,3		
1982-1983	1 943 705			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Le budget du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie s'élève à 2 309,9 millions $ en 1985-1986. Ces données financières tiennent compte de la décision gouvernementale de transférer la responsabilité de l'enseignement post-secondaire du ministère de l'Éducation au nouveau ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. Les crédits alloués aux activités actuellement dévolues à ce nouveau ministère augmentent donc de 8,0 %.

Administration et consultation : 26 033,0 $/Variation : 3,8 %

Ces crédits servent au fonctionnement du ministère et de trois (3) conseils consultatifs.

Aide financière aux étudiants : 266 730,0 $/Variation : 13,7 %

Ce programme vise à aider financièrement l'étudiant dans la poursuite de ses études au niveau post-secondaire. Les crédits qui y sont alloués augmentent globalement de 13,7 % en 1985-1986. D'une part, le volume total des bourses prévues est haussé de près de 16,0 % alors que, d'autre part, les intérêts sur les emprunts contractés par les étudiants, mais pris en charge par le gouvernement, s'accroissent de 3,3 %.

Science et technologie : 48 718,4 $/Variation : 97,6 %

Ce programme vise à fournir les ressources humaines, techniques et financières nécessaires au développement, à la mise en oeuvre et à la coordination des politiques et programmes en matière de science et de technologie.

Les crédits 1985-1986 augmentent de 24,0 millions $, soit 98 % par rapport aux dépenses probables de 1984-1985. Cette croissance s'explique d'abord par les problèmes rencontrés en 1984-1985 dans l'implantation des centres de recherche appliquée et qui ont entraîné le report des sommes alors prévues à cette fin aux crédits 1985-1986. Elle est aussi attribuable à l'expansion du programme de création d'emplois scientifiques en milieu industriel.

Enseignement collégial public : 826 119,9 $/Variation : 3,1 %

Ces crédits servent au financement du fonctionnement et du service de la dette des collèges publics.

Les crédits prévus en 1985-1986 correspondent d'abord à près de 32,0 % des subventions de fonctionnement accordées pour l'année scolaire 1984-1985 et à 68,0 % de celles anticipées pour 1985-1986. De plus, ils incluent les sommes prévues en 1985-1986 pour le service de la dette.

Les subventions de fonctionnement, quant à elles, pourvoient à deux activités : l'enseignement régulier et la formation des adultes. En ce qui concerne l'enseignement régulier, les subventions anticipées pour l'année scolaire 1985-1986 n'augmentent que de 2,0 %

par rapport à celles de l'année précédente. Par ailleurs, les subventions allouées à la formation des adultes tiennent compte d'un transfert de responsabilité de cette activité vers les Commissions de formation professionnelle qui émargent au budget du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Enfin, le service de la dette actuellement prévisible pour 1985-1986 augmente de 16,4 % à la suite d'une hausse marquée du volume d'émissions d'obligations réalisées en 1984-1985 et prévues en 1985-1986. Ces hausses s'expliquent par l'ouverture récente des marchés financiers à l'achat d'obligations des secteurs public et parapublic.

Enseignement universitaire : 1 107 548,1 $/Variation : 8,6 %

Ce programme pourvoit au financement des activités d'enseignement, de soutien à l'enseignement et de recherche dans les universités, de même qu'au financement des postes d'internes et de résidents en médecine dans les hôpitaux québécois.

Les crédits prévus pour 1985-1986 correspondent d'abord à près de 25,0 % des subventions de fonctionnement allouées pour l'année académique 1984-1985 et à 75,0 % des subventions prévues pour 1985-1986. De plus, ils incluent les sommes prévues en 1985-1986 pour les investissements et le service de la dette.

Pour leur part, les coûts de fonctionnement prévus pour l'année académique 1985-1986 augmentent de 7,6 % par rapport à ceux de l'année précédente. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des clientèles, au financement de 40 équipes de recherche et au développement relié à la micro-informatique.

Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche : 31 855,6 $/Variation : 0,3 %

Ce programme vise à subventionner la corporation « Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche » qui a la responsabilité d'attribuer des bourses d'excellence aux étudiants des 2e et 3e cycles et d'aider à la recherche et à l'édition d'ouvrages scientifiques dans les institutions d'enseignement post-secondaire.

Gestion juridique du cadre socio-économique : 2 885,6 $/Variation : 16,4 %

Ces crédits servent à l'Office des professions pour assumer son mandat de surveiller la conformité de l'exercice des professions aux règles en vigueur.

ENVIRONNEMENT

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	166 221	21,6	1 297	(3,5)
1984-1985*	136 699	10,7	1 344	
1983-1984	123 500	10,9		
1982-1983	111 379			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Planification, recherche et prévention : 8 314,3 $/Variation : 18,3 %

Ce programme vise à planifier et à orienter les politiques et les interventions du ministère en fonction des besoins du milieu ambiant et à prévenir la détérioration de ce milieu par l'élaboration et l'application de mesures appropriées.

La variation de 18,3 % est attribuable principalement à l'ajout de crédits pour consolider les activités d'analyse et de recherche reliées aux déchets dangereux.

Gestion du milieu aquatique : 130 511,9 $/Variation : 23,1 %

Ce programme vise à connaître, restaurer et mettre en valeur la ressource eau et le milieu aquatique de façon à leur redonner les caractéristiques qualitatives et quantitatives qui les rendent aptes à être utilisés pour les usages qui sont requis.

La variation observée s'explique par deux facteurs. D'une part, le service de la dette du programme d'assainissement des eaux s'accroît suite à l'accélération des investissements dans ce secteur. D'autre part, en conjonction avec la politique d'assainissement des eaux, le gouvernement introduit le programme d'amélioration des rives pour lequel des crédits de 7,3 millions $ sont accordés en 1985-1986.

Gestion des milieux atmosphérique et terrestre : 14 186,3 $/Variation : 26,3 %

Ce programme vise à connaître et restaurer les milieux atmosphérique et terrestre de façon à leur redonner les caractéristiques qualitatives et quantitatives qui les rendent aptes à être utilisés pour les usages qui sont requis.

La croissance observée s'explique principalement par l'injection de nouveaux crédits dans l'étude et la caractérisation des lieux d'élimination de déchets dangereux de même que dans l'application du nouveau règlement prévu à cette fin.

Gestion interne et soutien : 11 494,8 $/Variation : 4,6 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

Organismes-Conseils : 1 713,7 $/Variation : 22,4 %

Ce programme vise à assurer les consultations et les informations auprès de la population et à fournir au ministre de l'Environnement les avis requis par la loi sur diverses questions environnementales.

Près de 75 % des crédits prévus à ce programme sont alloués au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, dont le mandat s'inscrit principalement dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts d'un projet sur l'environnement. L'augmentation des crédits en 1985-1986 s'explique notamment par la croissance des activités du Bureau.

FINANCES

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	2 901 045	14,4	1 883	1,0
1984-1985*	2 536 362	7,1	1 864	
1983-1984	2 368 251	19,1		
1982-1983	1 988 806			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Les crédits du ministère des Finances s'établissent à 2 901,1 millions $ en 1985-1986, soit une augmentation de 14,4 % par rapport aux dépenses probables 1984-1985.

Sauf pour le Fonds de suppléance, les données comparatives énumérées ci-après concernent l'enveloppe budgétaire 1985-1986 et les dépenses probables 1984-1985.

Étude des politiques économiques et fiscales : 2 861,0 $/Variation : 17,9 %

Ce programme vise à conseiller le gouvernement en matière de politique financière, économique et fiscale ainsi que de relations financières avec le gouvernement fédéral.

L'augmentation de 17,9 % s'explique notamment par un réaménagement interne d'effectifs afin de consolider les activités dans ce secteur.

Gestion de la trésorerie et de la dette publique : 2 524 578,0 $/Variation : 3,6 %

Ce programme vise à gérer la caisse gouvernementale ainsi qu'à effectuer et à administrer les emprunts du gouvernement et de certains organismes parapublics.

Comptabilité gouvernementale : 23 118,0 $/Variation : 7,6 %

Ce programme vise à exercer le contrôle de la régularité des dépenses, à préparer les états financiers et à apporter aux gestionnaires toute information comptable pertinente.

Fonds de suppléance 1985-1986 : 316 073,0 $ — 1984-1985 : 163 865,0 $

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux.

Les crédits accordés au Fonds de suppléance passent de 163,9 millions $ à 316,1 millions $ et comportent quatre enveloppes budgétaires distinctes.

De ce budget, un montant de 24,5 millions $ est alloué pour la réalisation par les ministères de projets de soutien et de développement économique. Une seconde enveloppe de 28,9 millions $, vise à pourvoir aux dépenses imprévues des ministères et organismes. La troisième enveloppe au montant de 144,0 millions $ est destinée à la liquidation des arrérages dans les réseaux des affaires sociales et de l'éducation. Quant à la quatrième enveloppe au montant de 118,7 millions $, elle est réservée pour l'application des conventions collectives de travail dans les secteurs public et parapublic.

Gestion interne et soutien : 5 720,0 $/Variation : 63,3 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

La variation importante des crédits est attribuable au développement des systèmes informatiques du ministère.

Inspecteur général des institutions financières : 16 167,0 $/Variation : 13,2 %

Ce programme vise à surveiller et à investiguer les opérations des institutions financières et à assurer un contrôle sur la création et la modification des entreprises au Québec.

La croissance de 13,2 % des crédits est attribuable principalement à un niveau de dépenses probables inférieur aux crédits alloués en 1984-1985.

Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières : 4 362,0 $/Variation : 15,1 %

Ce programme vise à accorder aux épargnants une protection contre les pratiques déloyales et frauduleuses ainsi qu'à assurer le bon fonctionnement du marché.

La croissance de 15,1 % des crédits est attribuable principalement à l'ajout de ressources additionnelles en raison de l'avènement du marché à terme.

Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble
8 166,0 $/Variation : 10,6 %

Ce programme vise à assurer l'analyse et la prévision des variables socio-économiques décrivant l'évolution et la structure de l'économie québécoise ainsi que la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations statistiques sur le Québec.

La croissance de 10,6 % des crédits s'explique principalement par un niveau de dépenses probables 1984-1985 inférieur aux crédits budgétisés.

HABITATION ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	393 251	13,9	2 017	(4,4)
1984-1985*	345 316	15,9	2 109	
1983-1984	297 860	12,9		
1982-1983	263 868			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Administration : 3 540,0 $/Variation : 22,1 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

Société d'habitation du Québec : 338 922,0 $/Variation : 14,7 %

Ce programme vise à assurer une plus grande accessibilité à des logements de qualité en favorisant l'accession à la propriété résidentielle, la restauration résidentielle et en supportant une partie des coûts encourus par certaines catégories de ménages pour se loger.

Le financement des déficits d'exploitation des logements sociaux atteindra 155,2 millions $ en 1985-1986, soit 45,8 % du budget de la Société tandis que le parc immobilier sera d'environ 47 000 logements.

La croissance de 14,7 % provient essentiellement du niveau d'activité atteint par certains programmes dont les bénéfices s'étendent sur quelques années. Il s'agit de Corvée-Habitation, de Loginove et du programme d'aide à l'accession à la propriété résidentielle.

Conciliation entre locataires et propriétaires : 10 979,0 $/Variation : 14,1 %

Ce programme vise à concilier les relations entre locataires et propriétaires et à régler leurs conflits. Pour ce faire, la Régie du logement fournit aux intéressés les renseignements pertinents, favorise la conciliation et rend des décisions par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et locaux.

Protection du consommateur : 10 214,0 $/Variation : 10,9 %

Ce programme vise à assurer la protection du public en exerçant un contrôle et une surveillance de certaines activités commerciales.

Qualification professionnelle des entrepreneurs en construction : 4 320,0 $ / Variation : 11,6 %

Ce programme vise à permettre à la Régie des entreprises de construction de réglementer la compétence et la solvabilité des entreprises en construction.

Sécurité dans les bâtiments et dans les lieux publics : 25 276,0 $ / Variation : 3,8 %

Ce programme vise la protection du public en s'assurant de la sécurité et de l'hygiène dans les bâtiments, les lieux publics et les installations techniques.

INDUSTRIE ET COMMERCE

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	305 002	(0,3)	908	(1,1)
1984-1985*	305 989	18,4	918	
1983-1984	258 396	104,7		
1982-1983	126 223			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

La prévision des crédits 1985-1986 du ministère est équivalente aux dépenses probables de l'exercice précédent. Deux facteurs principaux expliquent la stabilité des crédits : d'une part, l'existence de crédits périmés relativement importants à la Société de développement industriel au cours de l'exercice précédent et, d'autre part, une diminution significative des dépenses de transfert aux sociétés et organismes d'état en 1985-1986.

Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs : 32 429,0 $ / Variation : 12,2 %

Ce programme vise à offrir différentes formes de soutien professionnel et technique aux entreprises et organismes aux fins du développement industriel, commercial et coopératif ; il regroupe également la direction du ministère et ses services de soutien.

La variation de 12,2 % provient principalement des crédits périmés de l'exercice précédent.

Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs : 180 117,0 $ / Variation : 16,1 %

Ce programme regroupe les différentes formes d'aide financière offertes par le ministère aux entreprises, organismes et coopératives.

La variation de 16,1 % s'explique en partie par la création d'un « Fonds d'aide aux jeunes entrepreneurs » ; à cette fin, des crédits de l'ordre de 15,3 millions $ sont prévus pour les quatre programmes suivants :

UNI-PME : 3,9 millions $
Outils de gestion : 5,5 millions $
Bourses d'affaires : 3,3 millions $
Coopératives jeunes travailleurs : 2,6 millions $

Le solde de la variation est dû à l'existence de crédits périmés relativement importants à la SDI en 1984-1985.

Soutien aux sociétés et organismes d'état: 92 456,0 $/Variation: (24,2 %)

Ce programme regroupe les crédits applicables aux sociétés et organismes suivants:

Centre de recherche industrielle du Québec
Institut national de productivité
Société Inter-Port
SIDBEC
Société du parc industriel du centre du Québec

Les crédits inscrits à ce programme pour SIDBEC s'élèvent à 66,5 millions $ en 1985-1986, comparativement à des dépenses probables de 99,0 millions $ en 1984-1985. Par ailleurs, la contribution gouvernementale versée au CRIQ s'accroît de 10,0 % tel que le prévoit sa loi constitutive.

JUSTICE

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	716 185	1,9	13 853	(0,8)
1984-1985*	702 529	8,7	13 963	
1983-1984	646 115	4,4		
1982-1983	618 933			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Le budget du ministère progresse de 1,9 % par rapport aux dépenses probables 1984-1985. Cette faible croissance des crédits en 1985-1986 s'explique principalement par le fait que l'exercice financier 1984-1985 a été marqué par une série d'événements ayant nécessité l'injection de crédits additionnels non récurrents.

Secteur institutions judiciaires: 204 640,0 $/Variation: 8,9 %

Ce secteur regroupe les programmes ayant comme principales fonctions d'assurer le fonctionnement et l'exercice du pouvoir judiciaire.

En premier lieu, on y retrouve la formulation des jugements (13,2 %) dont l'objectif est de rendre la justice selon les juridictions des diverses cours de justice, le soutien administratif à l'activité judiciaire (33,3 %), qui fournit le support de gestion nécessaire au bon fonctionnement des cours de justice, et les enquêtes sur les décès et les incendies (1,0 %) qui visent à fournir l'éclairage requis en vue de déterminer si un décès ou un incendie est de nature criminelle.

La promotion des droits fondamentaux de la personne, notamment ceux contenus dans la Charte des droits et libertés de la personne et la Loi sur la protection de la jeunesse, constitue également un des programmes de ce secteur (3,7 %).

Le programme d'aide aux justiciables (30,8 %), dans le but de rendre la justice plus accessible à tous, assure un support juridique, financier et social aux personnes économiquement défavorisées.

Enfin, l'ensemble des activités de planification, de direction et de coordination des ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion du ministère est regroupé dans le programme de l'administration (18,0 %).

Secteur gestion juridique du cadre socio-économique : 17 221,0 $ / Variation : 4,2 %

La principale activité de ce secteur est l'enregistrement officiel (79,5 %) qui a comme mandat d'assurer la conservation des actes de l'état civil, des actes relatifs au patrimoine et d'autres documents officiels. De plus, ce secteur inclut le contrôle des permis d'alcool (20,5 %) qui vise à protéger le public par la surveillance de l'exploitation des débits d'alcool.

Secteur institutions pénales : 99 938,0 $ / Variation : 1,5 %

Ce programme vise à protéger la société en suscitant sa participation à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale.

Secteur services de soutien : 21 306,0 $ / Variation : 10,1 %

Ce secteur regroupe d'une part les services juridiques du gouvernement (71,6 %) et d'autre part les affaires législatives (28,4 %). Ces deux programmes offrent dans leurs domaines respectifs des services spécialisés en matière civile ainsi qu'au niveau de la révision des lois et règlements du gouvernement.

Secteur contentieux : 19 279,0 $ / Variation : 8,8 %

Ce programme vise à assurer l'application du Code criminel et des lois pénales du Québec.

Secteur sécurité publique : 341 614,0 $ / Variation : (2,1 %)

Ce secteur regroupe les programmes ayant comme principale fonction la protection de la société, de ses citoyens ainsi que de leurs biens contre toutes les formes d'activités criminelles ou en cas de désastre.

On y retrouve donc les programmes reliés à la coordination des activités de la sécurité publique (7,6 %), à la normalisation et à la surveillance de l'exercice de la fonction de police (0,9 %), à la protection civile (1,1 %) et enfin à la Sûreté du Québec (90,4 %).

La baisse des crédits consacrés à ce secteur pour 1985-1986 résulte principalement de la non-reconduction des crédits reliés aux événements spéciaux s'étant déroulés en 1984-1985, soit la visite du pape, le Festival de Ville et Voiliers ainsi que Les Grands Voiliers.

Secteur régimes de sécurité du revenu : 12 187,0 $ / Variation : (10,9 %)

Il s'agit essentiellement de l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Cette législation assure une compensation financière aux victimes d'actes criminels.

La diminution du niveau de crédits s'explique par un volume élevé d'indemnisations en 1984-1985.

LOISIR, CHASSE ET PÊCHE

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	207 561	(3,1)	3 305	(0,2)
1984-1985*	214 100	(1,0)	3 310	
1983-1984	216 265	8,4		
1982-1983	199 581			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Le budget du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche diminue globalement de 3,1 % en 1985-1986 par rapport aux dépenses probables de 1984-1985. Cette diminution s'explique dans une très large mesure par le transfert d'activités à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ).

Soutien aux municipalités et aux organismes de loisir: 28 540,7 $/Variation: (8,8 %)

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux loisirs par une assistance financière et technique aux municipalités et aux organismes de loisir.

La diminution est pour l'essentiel liée au ralentissement des subventions pour le développement des infrastructures de ski alpin.

Promotion du loisir socio-culturel: 11 419,5 $/Variation: (11,2) %

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité de la population aux activités de loisir socio-culturel par une assistance financière et technique.

La baisse des crédits est le résultat d'un transfert au programme 05 « Gestion interne et soutien » de crédits de fonctionnement liés aux secteurs du loisir socio-culturel.

Plein air, parcs et réserves: 68 909,8 $/Variation: (13,0 %)

Ce programme vise à préserver des parties du patrimoine naturel québécois à des fins d'éducation et de récréation ainsi qu'à promouvoir et favoriser la pratique des activités de plein air par une assistance technique et financière et par la mise en place d'un réseau d'équipements et de sites.

Cette réduction importante des budgets est attribuable au transfert d'activités à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ).

Par ailleurs, des crédits de 10,0 millions $ seront affectés à la réalisation du Parc national de l'Archipel.

Promotion de l'activité physique: 14 390,8 $/Variation: 3,4 %

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité de la population aux activités sportives et à encourager l'élite par une assistance financière et technique. L'augmentation des crédits est due à l'assistance financière accrue aux différents organismes de sport notamment dans le sport d'élite.

Gestion interne et soutien: 37 687,7 $/Variation: 22,3 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

La variation est le résultat de réaménagements budgétaires et du transfert au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de la responsabilité du programme « Actions jeunes volontaires ».

Régie de la sécurité dans les sports : 2 626,6 $ / Variation : 44,5 %

Ce programme vise à assurer la sécurité dans la pratique des sports par la promotion, l'éducation, la recherche, l'assistance technique et la surveillance de certaines manifestations sportives.

La hausse des crédits s'explique, d'une part, par la création d'un fonds local servant à l'opérationalisation et l'administration des sports de combat professionnel et, d'autre part, par des crédits périmés dans les dépenses de fonctionnement en 1984-1985.

Gestion des ressources fauniques : 43 986,0 $ / Variation : (0,5 %)

Ce programme vise à assurer le maintien, l'amélioration et la protection des ressources fauniques du territoire québécois en recherchant l'équilibre économique du milieu et l'utilisation rationnelle des ressources.

MAIN-D'OEUVRE ET SÉCURITÉ DU REVENU

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	2 869 865	8,6	4 162	(9,7)
1984-1985*	2 643 201	8,8	4 609	
1983-1984	2 430 425	20,5		
1982-1983	2 017 754			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu obtient des crédits de 2 869,9 millions $ en 1985-1986, soit une augmentation de 8,6 % par rapport aux dépenses probables 1984-1985. Les programmes qui connaissent les variations les plus significatives sont le programme 03 (Direction et gestion de la Commission des Affaires sociales), le programme 07 (Assistance-maladie) et le programme 09 (Formation professionnelle de la Main-d'oeuvre).

Direction et gestion : 124 355,0 $ / Variation : (3,0 %)

Ce programme comprend les crédits requis pour la direction et la gestion du ministère de même que pour le fonctionnement du réseau Travail-Québec.

La baisse des crédits s'explique essentiellement par le fait que les dépenses probables 1984-1985 incluent les crédits de fonctionnement des programmes de relance, alors que dans les crédits 1985-1986, ces coûts apparaissent dans le programme 10 (Protection et développement de l'emploi). Sur une base comparable, les crédits de ce programme augmentent de 12,7 %. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation des effectifs du ministère faisant suite au développement d'une direction générale de la formation professionnelle pour la mise en application de la politique gouvernementale en éducation des adultes.

Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu : 36 091,0 $/Variation : (2,8 %)

Ce programme comprend les crédits requis pour l'administration déléguée de certains programmes de sécurité du revenu ; il s'agit :

- de l'administration par la Régie des rentes du Québec des allocations familiales et des régimes supplémentaires de rentes ;
- de l'administration par la Régie de l'assurance-maladie du programme d'assistance-maladie ;
- de l'administration de l'aide sociale par la Ville de Montréal sur son territoire.

La baisse des crédits est due à un ajustement non récurrent de 1,8 million $ en 1984-1985 pour l'administration de l'aide sociale par la Ville de Montréal ; sans cet ajustement, les crédits augmenteraient de 2,2 %.

Direction et gestion de la Commission des affaires sociales : 5 303,0 $/Variation : 25,7 %

Ce programme vise à procurer à la Commission des affaires sociales les ressources requises pour entendre les demandes, requêtes et appels relevant de sa juridiction, laquelle couvre les domaines suivants :

- aide et allocations sociales ;
- protection du malade mental ;
- services de santé et services sociaux ;
- régime de rentes ;
- accidents du travail ;
- assurance-automobile.

La hausse des crédits s'explique par une augmentation du nombre de membres et d'assesseurs ainsi que des effectifs de soutien de la Commission devant permettre de réduire de façon substantielle les délais d'attente dans le domaine des accidents du travail.

Allocations familiales : 202 265,0 $/Variation : 1,1 %

Ce programmme vise à compenser une partie des charges familiales. Il comprend deux volets, soit les allocations familiales de base et les allocations familiales supplémentaires pour enfants handicapés.

Ces allocations n'ont pas été indexées le 1er janvier 1985.

Allocations de maternité : 10 242,0 $/Variation : 13,4 %

Ce programme vise à assister financièrement la femme au travail en lui versant une allocation de 240 $ afin de couvrir le délai de carence de deux semaines imposé avant de retirer des prestations de maternité dans le cadre du programme d'assurance-chômage.

La hausse de crédits s'explique par l'assouplissement des critères d'admissibilité aux prestations de maternité depuis le 1er janvier 1984.

Prestations d'aide sociale : 2 091 918,0 $/Variation : 3,5 %

Ce programme vise à assurer à tout ménage un revenu minimum fondé sur la différence entre ses ressources et ses besoins essentiels.

Le niveau des crédits s'explique par la faible croissance du nombre de bénéficiaires et par certaines mesures de contrôle.

Assistance-maladie : 138 413,7 $/Variation : 12,7 %

Le programme d'assistance-maladie vise à défrayer le coût des médicaments et des appareils médicaux ainsi que les services dentaires et optométriques aux bénéficiaires de l'aide sociale.

L'augmentation des dépenses s'explique principalement par l'évolution du coût moyen des médicaments (16,1 % au cours des trois dernières années) et par la participation croissante des bénéficiaires de l'aide sociale au programmme de soins dentaires et aux différents programmes d'appareils médicaux.

Les médicaments et services fournis par un pharmacien sur ordonnance d'un médecin totaliseront 74,0 millions $; la fourniture de prothèses diverses et d'appareils orthopédiques représentera des déboursés de 20,1 millions $; enfin, les services assurés rendus par un optométriste ou un dentiste requerront des crédits de 44,4 millions $.

Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris : 12 859,0 $/Variation 8,4 %

Ce programme vise à doter l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris des sommes requises pour son fonctionnement et pour le versement d'allocations aux Cris s'adonnant à des activités traditionnelles de chasse et de pêche.

La hausse des crédits s'explique par l'augmentation à 350 000 du nombre de jours/personnes qui peuvent être subventionnés en vertu de ce programme.

Formation professionnelle de la main-d'oeuvre : 102 455,0 $/Variation : 169,9 %

Ce programme vise à doter la main-d'oeuvre de la formation professionnelle nécessaire pour l'obtention et la conservation des emplois.

La hausse des crédits s'explique par un transfert de responsabilités du ministère de l'Éducation au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, transfert consécutif à la publication de « l'Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes ».

Protection et développement de l'emploi : 145 963,0 $/Variation : 105,2 %

Ce programme vise à assurer la protection des emplois, à faciliter, au besoin, le reclassement de la main-d'oeuvre et à favoriser la réalisation de projets permettant d'accroître l'employabilité et l'emploi.

Les crédits accordés en 1985-1986 permettront essentiellement :

- de poursuivre la réorientation de l'aide sociale annoncée dans le cadre du plan de relance en consacrant 75,5 millions $ à des projets visant à maintenir ou accroître l'employabilité des bénéficiaires : stages en milieu de travail, travaux communautaires, rattrapage scolaire et retour aux études post-secondaires des chefs de famille monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale.
- de mettre de l'avant les trois nouveaux programmes annoncés récemment et visant à soutenir les jeunes dans leurs démarches de recherche et de création d'emplois, soit Bon d'emploi Plus (5,0 millions $), Jeunes promoteurs et Groupes de soutien aux initiatives jeunesse (6,8 millions $) ;
- d'instaurer deux nouveaux programmes s'inscrivant dans le développement de l'employabilité et de l'emploi : un programme expérimental d'aménagement du temps de travail (3,0 millions $) et un programme de soutien à la formation en entreprise (3,0 millions $) ;
- enfin, des crédits de quelque 46,5 millions $ seront consacrés aux programmes existants, soit PECEC (programme expérimental de création d'emplois communautaires), lequel verra d'ailleurs ses critères resserrés afin d'orienter ses interventions dans des

secteurs d'activités prioritaires, SEMO (services externes de main-d'oeuvre) et Jeunes Volontaires.

La variation des crédits ne peut être analysée par rapport aux dépenses probables de 71,1 millions $, puisque ce montant exclut toutes les sommes qui, en cours d'année, ont été transférées dans un autre programme du ministère ou à un autre ministère. Sur une base comparable, les dépenses probables 1984-1985 sont de l'ordre de 150,0 millions $.

ORGANISME RELEVANT DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AU DÉVELOPPEMENT ET À LA VOIRIE DES RÉGIONS

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	32 387	(35,6)	150	(1,3)
1984-1985*	50 329	13,7	152	
1983-1984	44 267	57,9		
1982-1983	28 031			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Office de planification et de développement du Québec : 8 786,9 $ / Variation : (1,7 %)

Ce programme vise à définir des politiques gouvernementales en matière de développement régional ; il vise également à coordonner et à diriger les ressources essentielles à la gestion de programmes de l'OPDQ tout en y associant les organismes consultatifs.

La baisse de 1,7 % provient d'une compression des dépenses de fonctionnement. Cependant, les crédits prévus pour l'aide à la consultation demeurent inchangés par rapport à 1984-1985.

Coordination du développement économique et régional et interventions de développement régional : 23 600,0 $ / Variation : (43,0 %)

Ce programme vise à favoriser la concertation interministérielle entre les divers agents économiques en vue de réaliser les interventions prioritaires de développement régional.

La baisse de 43,0 % s'explique principalement par le traitement comptable dont font l'objet les crédits inscrits à ce programme. D'une part, les crédits alloués au Fonds de développement régional sont transférés en grande partie dans les ministères en cours d'année. D'autre part, les crédits du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) sont transférés à ce programme en cours d'année à même la provision prévue à cette fin au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Excluant PECEC, les crédits du Fonds de développement régional sont en baisse de 10,0 millions $, ce qui correspond à l'enveloppe spéciale qui était prévue en 1984-1985 dans le cadre du plan de relance.

ORGANISME RELEVANT DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX RELATIONS AVEC LES CITOYENS

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	36 909	7,5	182	
1984-1985*	34 322	33,0	182	
1983-1984	25 812	14,3		
1982-1983	22 585			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Office des personnes handicapées du Québec: 36 909,0 $/Variation: 7,5 %

Ce programme vise à assurer la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, à les informer et à les conseiller, à promouvoir leurs intérêts et à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Les crédits de l'OPHQ permettront d'accorder une aide financière de 18,5 millions $ aux centres de travail adapté, de 1,8 million $ aux organismes de promotion, de 1,8 million $ pour favoriser l'intégration au travail des personnes handicapées et de 7,9 millions $ en aide matérielle aux personnes handicapées.

L'augmentation de 7,5 % des crédits de ce programme s'explique par l'annualisation de la rémunération des nouveaux effectifs alloués à l'OPHQ au cours de l'exercice 1984-1985 et par la majoration des salaires subventionnés dans les centres de travail adapté suite à la révision de certains décrets.

ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA CONDITION FÉMININE

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	75 331	24,0	158	13,7
1984-1985*	60 762	20,8	139	
1983-1984	50 302	17,8		
1982-1983	42 717			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Conseil du statut de la femme: 2 937,0 $/Variation: 7,8 %

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme. L'augmentation de 7,8 % résulte d'une hausse des crédits de fonctionnement qui a pour but d'augmenter les services à la clientèle.

Office des services de garde à l'enfance: 72 394,0 $/Variation: 24,7 %

Ce programme vise à apporter une aide financière aux familles pour la garde des enfants et à assurer le développement et le fonctionnement de services de garde en garderies, en milieu familial et en milieu scolaire.

La hausse des crédits en 1985-1986 s'explique par l'octroi d'un budget de développement de 9,0 millions $ pour l'aide financière aux parents et aux garderies et la mise en place d'un nouveau plan d'organisation incluant l'ajout de 22 employés permanents.

ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ADMINISTRATION

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	871 016	12,0	595	(1,8)
1984-1985*	777 404	16,9	606	
1983-1984	665 022	8,3		
1982-1983	614 215			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1983-1984

Les crédits prévus pour ces organismes croissent de 12,0 % par rapport aux dépenses probables 1984-1985. Cette croissance est principalement due à l'évolution des coûts des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Service général des achats : 7 130,0 $/Variation : 22,2 %

Ce programme vise à effectuer les achats du gouvernement et à assurer le fonctionnement du répertoire des fournisseurs et des loueurs de machinerie lourde.

L'augmentation de 22,2 % des crédits en 1985-1986 est principalement attribuable à un niveau de dépenses probables plus faible en 1984-1985.

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances : 339 483,0 $/ Variation : 10,7 %

Les crédits de ce programme sont constitués principalement du coût du fonds de pension du personnel de la fonction publique et des dépenses reliées à l'administration des divers régimes de retraite.

La croissance de 10,7 % découle principalement de la comptabilisation des intérêts et de l'amortissement du déficit actuariel de l'ancien régime de retraite des fonctionnaires.

Régime de retraite des enseignants : 524 403,0 $/Variation : 12,8 %

Les crédits alloués à ce programme servent à financer les coûts du fonds de pension des enseignants. L'augmentation de 12,8 % est attribuable à la comptabilisation des intérêts et à l'amortissement du déficit actuariel.

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	34 218	(10,8)	450	7,4
1984-1985*	38 357	102,9	419	
1983-1984	18 908	6,5		
1982-1983	17 748			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Les Personnes désignées par l'Assemblée nationale regroupent les crédits du « Protecteur du citoyen », du « Vérificateur général » et de « l'Administration du système électoral ».

Protecteur du citoyen : 1 936,0 $/Variation : 15,8 %

Ce programme vise à permettre au Protecteur du citoyen de se saisir des griefs des citoyens à l'endroit de l'administration publique.

Vérificateur général : 8 398,0 $/Variation : 20,3 %

Ce programme vise à effectuer la vérification après paiement des opérations financières des ministères et de plusieurs entreprises gouvernementales. Le Vérificateur général soumet annuellement à l'Assemblée nationale le résultat de cette vérification.

La hausse de 20,3 % des crédits en 1985-1986 est principalement attribuable à l'ajout de nouvelles entités administratives dont le mandat de vérification a été confié au Vérificateur général.

Administration du système électoral : 23 884,0 $/Variation (19,6 %)

Ce programme vise l'application des lois concernant l'administration des élections et le financement des partis politiques.

La baisse des crédits par rapport aux dépenses probables de 1984-1985 reflète une diminution des coûts de recensement découlant de l'adoption de la nouvelle loi électorale.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	1 576 590	6,3		
1984-1985*	1 482 456	9,3		
1983-1984	1 356 593	16,7		
1982-1983	1 162 620			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1983-1984

La Régie de l'assurance-maladie du Québec administre le régime d'assurance-maladie depuis le 1er novembre 1970 et défraie le coût des programmes assurés. Son budget

atteindra 1 576,6 millions $ en 1985-1986, soit une augmentation de 6,3 % par rapport aux dépenses probables de 1984-1985.

Les principaux programmes assurés sont les services médicaux, optométriques et dentaires ainsi que les médicaments pour les personnes âgées.

Services médicaux 1 234 375,5 $/Variation : 4,3 %

Cette catégorie regroupe tous les services rendus par des médecins omnipraticiens ou spécialistes, qu'ils soient rémunérés à l'acte, à la vacation ou à salaire, oeuvrant dans le cadre du régime d'assurance-maladie ou du régime d'assurance-hospitalisation. Les coûts prévus à ce titre représentent 78,3 % du budget total de la Régie.

Services optométriques 34 142,4 $/Variation : 10,1 %

Cette catégorie regroupe les services rendus par un optométriste dans le cadre des soins assurés par le régime d'assurance-maladie. Le coût de ces services représente 2,2 % du coût total des services assurés.

L'augmentation des coûts prévus s'explique principalement par une participation accrue des bénéficiaires conjuguée à une augmentation du nombre de dispensateurs. L'utilisation croissante des services optométriques serait imputable aux exigences d'acuité visuelle découlant de nouvelles législations (ex. : code de la route), au développement de certaines activités sportives ainsi qu'au vieillissement de la population.

Services dentaires : 67 736,2 $/Variation : 8,7 %

Les crédits prévus à ce titre serviront à défrayer le coût des services offerts aux enfants de moins de seize ans de même que le coût de certains services rendus par un dentiste ou un spécialiste en chirurgie buccale ou maxillo-faciale dans un centre hospitalier. Les services dentaires constituent 4,3 % du coût total.

Les principaux facteurs de croissance de ce programme sont l'évolution du nombre de dispensateurs et la participation accrue des bénéficiaires.

Médicaments et services pharmaceutiques aux personnes âgées : 164 498,5 $/Variation : 15,9 %

Les médicaments et les services fournis par un pharmacien sur ordonnance d'un médecin ou d'un dentiste sont assurés pour les personnes âgées de 65 ans et plus. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par l'augmentation du coût moyen des médicaments, soit 14,5 % en moyenne au cours des trois dernières années, et par les effets du vieillissement de la population.

Le coût des médicaments et des services pharmaceutiques constitue 10,4 % du coût total.

Autres programmes et administration : 75 837,4 $/Variation : 19,4 %

Les autres programmes comprennent la fourniture de prothèses diverses et d'appareils orthopédiques ainsi que l'attribution de bourses et incitatifs à des professionnels de la santé. Ces programmes impliqueront des dépenses de 33,9 millions $, soit 2,2 % de l'ensemble des coûts prévus. Leur croissance est due principalement aux mesures mises de l'avant pour solutionner le problème de la répartition des effectifs médicaux en région et à l'évolution du coût et du nombre des prothèses et orthèses.

L'administration de tous ces programmes coûtera à la Régie 41,9 millions $, déduction faite de ses revenus propres. Par rapport au coût des programmes administrés, les frais d'administration représentent 2,7 % des coûts prévus.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	5 030	(27,1)		
1984-1985*	6 902	28,3		
1983-1984	5 378	(19,7)		
1982-1983	6 700			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Ces crédits visent à soutenir les dépenses d'exploitation de la Régie des installations olympiques.

La diminution des crédits 1985-1986 par rapport aux dépenses probables de 1984-1985 s'explique par le retrait du budget de la Régie d'un montant de 1,3 million $ qui avait servi, l'an dernier, à défrayer le coût d'une servitude relative au village olympique.

RELATIONS INTERNATIONALES

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	54 050	8,2	403	(1,5)
1984-1985*	49 966	10,7	409	
1983-1984	45 125	6,3		
1982-1983	42 439			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Le transfert des responsabilités des Affaires canadiennes au ministère du Conseil exécutif entraîne une modification de la structure budgétaire du ministère des Relations internationales.

Affaires internationales : 44 070,0 $/Variation 7,2 %

Ce programme représente plus de 80 % des crédits du ministère. Il vise à assurer le prolongement international des responsabilités constitutionnelles et politiques du gouvernement en maintenant un réseau de bureaux et de délégations à l'extérieur du Québec.

Office Franco-Québécois pour la jeunesse : 1 910,0 $/Variation (5,3 %)

Ce programme vise le rapprochement des deux communautés en permettant aux jeunes de mieux les connaître par le moyen de voyages-échanges. La diminution de crédits reflète un meilleur agencement des programmes d'échange.

Gestion interne et soutien : 8 070,0 $/Variation 17,8 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières, essentielles à la gestion des programmes du ministère.

L'augmentation de 17,8 % des crédits en 1985-1986 s'explique notamment par un réaménagement interne des effectifs et par le transfert au ministère de la gestion des espaces à l'étranger auparavant assumée par la Société immobilière du Québec.

REVENU

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	243 995	2,3	5 281	(4,7)
1984-1985*	238 558	(0,7)	5 542	
1983-1984	240 347	12,4		
1982-1983	213 895			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Administration fiscale : 214 460,0 $/Variation : 2,5 %

Ce programme vise à percevoir les sommes dues par les mandataires et contribuables assujettis aux lois fiscales.

Supplément au revenu de travail : 26 025,0 $/Variation : 0,6 %

Ce programme vise à fournir un supplément aux travailleurs à faible revenu en leur versant des prestations basées sur le revenu du ménage. La faible croissance de ce programme s'explique notamment par le transfert des crédits de l'administration de Logirente au programme de l'Administration fiscale.

Remboursements à certains travailleurs autonomes d'une partie de leurs contributions au régime de rentes du Québec : 305,0 $/Variation : (34,0 %)

Ce programme vise à alléger la contribution de certains travailleurs autonomes au régime de rentes du Québec. La baisse significative du niveau des crédits reflète la diminution du nombre de bénéficiaires admissibles au remboursement.

Contrôle des jeux de hasard et des courses : 3 205,0 $/Variation : 6,5 %

Ce programme vise à protéger le public à l'occasion de l'organisation et de la conduite des jeux de hasard et de courses sur lesquelles le pari mutuel est permis.

TOURISME

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	69 140	7,3	531	11,3
1984-1985*	64 412	61,0	477	
1983-1984	40 002	28,4		
1982-1983	31 162			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

La loi sur le ministère du Tourisme a été proclamée le 20 décembre 1984. Le mandat de ce ministère consiste à élaborer et à proposer au gouvernement des politiques en matière de tourisme de façon à promouvoir le développement de l'économie du Québec.

Promotion et développement de l'industrie touristique : 69 140,0 $/Variation : 7,3 %

Ce programme, en plus d'assurer le support administratif du ministère, vise à accroître l'impact économique du secteur touristique notamment au moyen de campagnes de promotion axées sur la spécificité culturelle du Québec, de services de consultation et de formation pour les différents intervenants, de mécanismes de concertation entre les divers agents et enfin par la mise en place d'instruments de développement tels le Palais des Congrès de Montréal.

Une consolidation de l'enveloppe des effectifs et des crédits de ce ministère nouvellement créé lui permettra d'intensifier ses principales activités en matière de promotion et de développement de l'industrie touristique.

TRANSPORTS

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	1 674 174	2,6	11 102	(0,8)
1984-1985*	1 631 644	3,4	11 189	
1983-1984	1 578 363	6,5		
1982-1983	1 482 164			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Les crédits 1985-1986 se répartissent entre cinq principaux secteurs : les systèmes de transports terrestres (24,3 %), la construction du réseau routier (23,4 %), la conservation du réseau routier (25,6 %), le transport scolaire (18,0 %) et les transports maritime et aérien (3,8 %). Le solde du budget (4,7 %) réfère principalement à l'administration du ministère.

Systèmes de transports terrestres : 407 662,0 $/Variation : 10,4 %

Ce programme vise à connaître, améliorer et coordonner les systèmes de transport et à apporter une aide financière aux services de transport en commun. La plus grande proportion des crédits est consacrée à l'application de la politique d'aide au transport en commun ; la dépense à ce titre devrait atteindre 394,5 millions $ en 1984-1985, ce qui représente une augmentation de 9,3 % sur l'année précédente.

Par cette politique de subvention, le ministère contribue, d'une part, au coût de fonctionnement des services pour environ 227,2 millions $ et, d'autre part, au paiement des services de la dette du métro et autres équipements pour quelque 165,9 millions $.

L'augmentation de 9,3 % est attribuable à plusieurs facteurs dont la poursuite de la modernisation et la hausse des coûts de fonctionnement des trains de banlieue, la croissance des services de la dette, la participation du Québec à Expo 86 de Vancouver, l'aide supplémentaire au transport des personnes handicapées et la mise en place d'ententes ponctuelles avec le gouvernement fédéral concernant le réaménagement d'infrastructures de transport.

Commission des transports du Québec : 9 045,0 $/Variation : 7,4 %

La Commission des transports doit délivrer les permis de transport ou de location et fixer les taux ou tarifs correspondants.

La variation s'explique par l'existence de crédits périmés en 1984-1985.

Construction du réseau routier: 392 730,0 $/Variation: (1,4 %)

Ce programme concerne l'implantation et l'amélioration du réseau routier.

Le ministère maintient sensiblement la même répartition entre les différents types d'infrastructures routières qu'en 1984-1985.

Conservation du réseau routier: 429 441,0 $/Variation: (1,1 %)

Le programme de conservation du réseau routier vise à maintenir la qualité du réseau routier. Le budget prévu à ce chapitre est comparable à celui de 1984-1985.

Gestion interne et soutien: 55 491,0 $/Variation: (5,1 %)

Ce programme a comme but de planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des activités du ministère.

La variation du budget en 1985-1986 s'explique principalement par la baisse des crédits additionnels accordés à des fins d'amélioration du réseau municipal.

Transport scolaire: 301 362,0 $/Variation: 1,7 %

Ce programme permet aux institutions des niveaux primaire et secondaire d'assurer des services de transport aux étudiants.

La faible variation s'explique par le faible taux d'inflation de la dernière année.

Transports maritime et aérien: 64 176,0 $/Variation: 15,7 %

Ce programme sert à assurer le maintien, l'amélioration et le développement des services de transports maritime et aérien.

Dans le domaine maritime, le gouvernement vient en aide à la Société des Traversiers du Québec de même qu'à six traverses privées. L'augmentation à ce chapitre s'explique par le début de la location de deux nouveaux navires par la STQ prévue initialement en 1984-1985.

Quant au secteur aérien, la croissance des crédits s'explique principalement par l'augmentation des coûts du programme d'infrastructures aéroportuaires dans le Nouveau-Québec.

Transport aérien gouvernemental: 14 267,0 $/Variation: 30,5 %

Ce programme vise à fournir des services spécialisés de transport aérien à des fins gouvernementales. Il regroupe le transport des passagers et la protection de la forêt contre les incendies.

L'amélioration des systèmes de communication des avions gouvernementaux, les ajustements apportés au fonds renouvelable et l'existence de crédits périmés sont responsables de l'augmentation du budget.

TRAVAIL

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1985-1986*	27 098	(36,0)	373	
1984-1985*	42 364	5,6	373	
1983-1984	40 119	7,7		
1982-1983	37 245			

* Crédits 1985-1986 et dépenses probables 1984-1985

Le budget du ministère du Travail est de 27 098,3 $ en 1985-1986, soit une baisse de 36,0 %. Cette diminution s'explique par l'arrêt des subventions gouvernementales à la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour ses activités d'inspection et de formation à compter du 1er juillet 1985 et à l'Office de construction du Québec pour ses activités de placement à compter du 1er janvier 1986. Si on exclut cet ajustement, le ministère du Travail aurait vu ses crédits croître de 6,3 % par rapport à l'exercice 1984-1985.

Relations et normes de travail : 8 116,2 $/Variation : 15,7 %

Ce programme vise à établir le cadre des relations entre employeurs ou associations d'employeurs et salariés ou association de salariés, à favoriser ces relations et à étendre des conditions de travail déjà négociées à des groupes de travailleurs non assujettis à des conventions collectives. La hausse des crédits de 15,7 % est due notamment à des crédits périmés anormalement élevés au niveau des activités du commissaire au placement.

Aide financière à la Commission de la santé et de la sécurité du travail : 5 418,1 $/Variation : (73,4 %)

Les crédits prévus pour ce programme visent à fournir à la CSST une aide financière en matière d'inspection, de formation, d'information et de recherche. La baisse des crédits est due à la cessation de cette aide à compter du 1er juillet 1985.

Conseil des services essentiels : 1 375,5 $/Variation : 27,6 %

Le Conseil des services essentiels est chargé d'assurer le maintien des services jugés essentiels lorsque des travailleurs exercent leur droit de grève dans les services de santé, dans les services sociaux et dans certains services publics.

La hausse des crédits de 27,6 % s'explique par des crédits périmés très élevés imputables au nombre restreint de conventions collectives échues dans les domaines de juridiction du Conseil des services essentiels au cours de l'exercice 1984-1985 et par l'augmentation de ses effectifs.

Direction et gestion interne : 7 833,5 $/Variation (4,5 %)

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources financières, humaines et matérielles essentielles à la gestion du ministère et à favoriser l'acquisition des connaissances nécessaires à la mise en oeuvre de programmes et d'activités dans le domaine des relations de travail.

La diminution de 4,5 % est attribuable à la fin du mandat de la Commission consultative sur le travail au cours de l'exercice 1985-1986.

Aide financière relative aux activités de placement de l'Office de la construction du Québec : 4 355,0 $ / Variation : (23,7 %)

Ce programme vise à aider financièrement l'Office de la construction du Québec pour ses activités reliées au placement des travailleurs de la construction. La baisse des crédits accordés à l'OCQ est due à la cessation de cette aide à compter du 1er janvier 1986.

IV. DÉPENSES PROBABLES 1984-1985

Lors de la présentation du Discours sur le budget, les dépenses étaient estimées à 25 640 millions $ pour l'année financière 1984-1985. Les crédits supplémentaires de 28 millions $ annoncés à cette occasion devaient être financés à même les crédits périmés de l'année en cours. Étant donné les niveaux des dépassements et des crédits périmés, les dépenses probables pour l'exercice 1984-1985 s'élèvent maintenant à 25 495 millions $, soit une baisse de 145 millions $ par rapport au niveau anticipé.

	Discours sur le budget	Estimé de mars	Variation
	(en millions de $)		
Crédits initiaux	25 640	25 640	—
Plus			
Crédits supplémentaires de juin 1984	28	28	—
Crédits supplémentaires de novembre 1984	—	437	437
Crédits supplémentaires de décembre 1984	—	3	3
Mandats spéciaux	—	4	4
Dépassements non pourvus par crédits supplémentaires	—	26	26
Moins			
Crédits périmés	(28)	(643)	(615)
Dépenses probables	**25 640**	**25 495**	**(145)**

Les dépassements totaux aux crédits initiaux s'élèvent à 498 millions $. Ce montant inclut les 28 millions $ annoncés lors du Discours sur le budget et le mandat spécial de 3,5 millions $ émis en août dernier afin d'accorder une subvention d'appoint à la Corporation Québec 1534-1984.

La hausse des taux d'intérêt et la variation du taux de change ont nécessité des crédits additionnels de 127,7 millions $ pour le financement de la dette publique. Le deuxième facteur en ordre d'importance est le fonctionnement des centres hospitaliers et des centres d'accueil et de réadaptation, lequel a occasionné des dépenses supplémentaires de 79,1 millions $. Les autres dépassements sont le résultat de subventions accrues au développement de l'industrie pétrochimique (15,0 millions $), à la Société du Palais des Congrès de Montréal (12,8 millions $), aux programmes de création d'emplois (11,5 millions $), à l'Office des personnes handicapées (8,8 millions $), à l'aide financière aux étudiants (5,6 millions $) et au reboisement des forêts (6,0 millions $). Le solde de 195 millions $ se répartit dans divers autres programmes.

Quant aux crédits périmés, ils s'élèvent à 643 millions $. Un des facteurs importants de cette forte péremption a été la baisse de l'inflation qui a contribué, entre autres, à réduire le coût des traitements et des autres rémunérations versés au personnel de la fonction publique de 92,3 millions $.

Parmi les autres facteurs expliquant le niveau observé des périmés, on note les dépenses imputables à l'enseignement primaire-secondaire, collégial public et universitaire (88,2 millions $), le programme d'aide sociale (45,2 millions $), les subventions reliées à l'aide aux entreprises par la Société de développement industriel du Québec (44,5 millions $) et le financement agricole et l'aide à la production agricole (30,6 millions $).

Le reste des crédits périmés (342 millions $) représente moins de 1,5 % des dépenses budgétaires, ce qui est comparable au niveau observé au cours des années précédentes.